

Strasbourg, le 27 février 2017

**Le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale**

à

Mesdames les Institutrices et Messieurs les
Instituteurs
Mesdames et Messieurs les Professeurs des
écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale chargé(e)s de
circonscriptions du premier degré



Objet : Mouvement intra-départemental des Instituteurs et des Professeurs des écoles pour l'année scolaire 2017-2018.

D1D
Division du Premier degré

Réf : Note de service ministérielle n° 2016-166 du 9 novembre 2016 publiée au Bulletin Officiel spécial n° 6 du 10 novembre 2016

Dossier suivi par MC THIEBAUT
Nathalie REGNOUF
Juliette ROYE
Hélène GOLKA

Téléphone cellule mouvement
03 88 45 92 02

65, avenue de la Forêt Noire
CS30006
67083 Strasbourg Cedex

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités pratiques du mouvement au titre de l'année scolaire 2017-2018.

Les affectations des personnels prononcées dans le cadre de cette mobilité doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'Éducation nationale. Elles favorisent la bonne marche des écoles et établissements scolaires en satisfaisant leurs besoins en personnels qualifiés.

Le mouvement doit permettre la couverture la plus complète des besoins d'enseignement devant élèves par des personnels qualifiés, y compris sur des postes qui s'avèrent les moins attractifs en raison de leur isolement géographique ou des conditions particulières d'exercice qui y sont liées.

Le mouvement s'effectue par l'intermédiaire de l'application I-PROF :

- une seule saisie de vœux est nécessaire. Les enseignants émettent 30 vœux maximum sur la base d'une liste de postes correspondant aux postes entiers du département.
- chacun de ces vœux concerne soit un poste précis dans une école, soit un type de poste dans un secteur géographique.
- les décisions d'affectation à titre définitif ou provisoire sont arrêtées par l'IA-DASEN après consultation de la Commission Administrative Paritaire Départementale.

Les vœux émis par les participants seront traités en trois étapes :

Une première phase informatisée en mai pour une nomination à titre définitif sur des postes pleins ou des regroupements de postes (bilingues), sous réserve des éventuels titres requis (directions d'école, postes spécialisés). Une nouvelle affectation, y compris à titre provisoire, obtenue dans le cadre de cette phase, a pour conséquence la perte du poste définitif détenu.

Une deuxième phase partiellement informatisée en juin pour une nomination à titre provisoire sur des postes nouvellement créés ou des regroupements de postes fractionnés. Toute affectation, répartie sur au moins deux sites, peut donner lieu sur demande de l'intéressé(e) au remboursement des frais de déplacement et de repas. Renseignements sur le site www.ac-strasbourg.fr rubrique « tous les outils et services » CHORUS-DT.

Une phase d'ajustements manuels en juillet et en août pour une nomination à titre provisoire sur les postes ou regroupements de postes restés vacants. Cette démarche se fixe comme objectifs de mieux informer chacun des participants tout au long du processus et de prononcer un maximum d'affectations avant les départs en congés d'été.

IMPORTANT : Dans la mesure où le mouvement des personnels s'appuie sur une seule saisie de vœux, **les enseignants actuellement nommés à titre provisoire doivent obligatoirement saisir au moins 1 vœu géographique** (pour augmenter fortement ses chances, il est conseillé de faire plusieurs vœux géographiques). De même cette obligation s'applique aux personnels en situation de réintégration ou entrants dans le département. En effet, dès la 1^{ère} phase, les vœux géographiques sont pris en compte (voir la composition précise de chacun des secteurs en **annexe IX**). Aucune saisie complémentaire ne sera effectuée, sauf cas de force majeure.

A défaut de cette saisie de la part des enseignants nommés à titre provisoire, l'administration ajoutera le vœu de secteur correspondant à sa résidence personnelle et au type de poste le plus demandé parmi ses vœux. Les personnels touchés par une mesure de carte scolaire ne sont pas concernés.

I. Calendrier prévisionnel des procédures

Première phase

- **du vendredi 10 mars 12 h00 au jeudi 23 mars 2017 minuit** : saisie des vœux via l'application I-PROF.
- **à partir du vendredi 24 mars 2017** : consultation des accusés de réception de saisie des vœux dans l'application I-PROF. A ce stade, aucune bonification n'apparaît dans le barème, elles sont ajoutées ultérieurement par les services.
- **jeudi 6 avril 2017 à 9h00** : groupe technique examen des cas médicaux et sociaux et des demandes d'allègement de service.
- **mardi 25 avril 2017** : groupe technique 1^{ère} phase du mouvement.
- **jeudi 4 mai 2017 à 9h00** : CAPD puis décisions d'affectation.

Deuxième phase

- **mardi 23 mai 2017 à 9h00** : groupe technique maintiens sur postes.
- **jeudi 08 juin 2017 à 14h00** : CAPD décisions d'affectation 2^{ème} phase du mouvement (phase informatisée) dont affectations des enseignants à temps partiel et postes à profil

Ajustements

- **jeudi 29 juin 2017 à 9h00** : groupe technique 2^{ème} phase manuelle
- **mardi 4 juillet 2017 à 9h00** : CAPD : décisions d'affectation 2^{ème} phase du mouvement (phase manuelle)
- **jeudi 24 août 2017 à 9h00** : groupe technique phase d'ajustement
- **mardi 5 septembre 2017 à 14h00** : CAPD - validation de l'ensemble des affectations

II. Liste des postes

La liste des postes ainsi qu'une note d'utilisation d'I-PROF sont à consulter, **à compter du 10 mars 2017** sur le site internet de la direction des services départementaux de l'Education nationale:

<https://www.ac-strasbourg.fr/reserve/ecole67/gestion-des-personnels/mouvement-2017/>

cliquez sur **Accès Enseignants 1er degré**, puis saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur « mouvement 2017 » dans « Gestion des personnels ».

Cette liste peut également être consultée à la DSDEN et dans les inspections de circonscription. Dans chaque établissement, et pour chaque type de poste, le document mentionne le total des emplois, le nombre et la nature des postes vacants ou susceptibles de l'être, et les postes bloqués.

Tout poste est susceptible d'être vacant et peut donc être demandé sauf poste bloqué.
--

III. Saisie des vœux

- l'accès Iprof se fait via le portail Arena,
 - connectez-vous à l'adresse <https://si.ac-strasbourg.fr/arena/> (en minuscules)
 - entrez votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur valider
- Compte utilisateur : c'est celui qui vous a été communiqué pour accéder à la messagerie académique (en principe 1^{er} caractère du prénom suivi du nom de famille (mdupont) en minuscules, éventuellement suivi d'un chiffre)

Mot de passe : mot de passe de votre messagerie académique. Soit votre NUMEN (saisir les lettres en majuscules), soit si vous avez accédé à votre messagerie et modifié votre mot de passe, ce nouveau mot de passe.

Si vous ne connaissez pas votre compte utilisateur et/ou votre mot de passe, veuillez contacter assistance@ac-strasbourg.fr

- dans la rubrique « Gestion des personnels » cliquez sur « I-prof enseignant » vous êtes arrivé(e) dans I-PROF (Votre assistant Carrière) et identifié(e) avec votre nom
- cliquez ensuite sur l'onglet "Services" puis « accès à SIAM 1^{er} degré »
- une nouvelle page s'affiche, intitulée SIAM 1er Degré. Choisir le bouton "Phase Intradépartementale"

Lors de l'examen des vœux, le traitement informatisé tout comme le traitement manuel suit l'ordre des vœux saisis par les postulants au mouvement..

Pour tout vœu, on repère la nature du poste sollicité, son éventuelle spécialité, ainsi que l'école ou le secteur géographique demandé. A ces caractéristiques correspond un numéro de code (numéro ISU) à saisir.

Toutes les natures de poste (ECMA, ECEL, DCOM, DIR, etc) pouvant être demandées dans les écoles, peuvent l'être également dans les secteurs géographiques, elles utilisent alors un code ISU différent.

Secteurs géographiques (voir **annexe IX**) : chaque code « secteur géographique » correspond non seulement à un regroupement précis de communes, mais également à une nature de poste précise (maternelle ou élémentaire).

Ex. : 1) je souhaite en 1^{er} vœu un poste d'adjoint en classe maternelle, dans le secteur de Collège de Sultz sous Forêts : je saisis en 1^e vœu, le code XXXX spécifique au secteur géographique.

2) je souhaite en 1^{er} vœu un poste d'adjoint en classe maternelle, exclusivement à l'école maternelle de Sultz sous Forêts : je saisis en vœu 1 le code YYYY spécifique à l'école.

IMPORTANT : Les personnes en disponibilité ou en congé parental au 1^{er} septembre 2017 ne doivent pas participer au mouvement (voir p.9).

Les enseignants ayant participé au mouvement ou ayant demandé leur mise à la retraite et souhaitant revenir sur leur décision, doivent prévenir les services de la DSDEN au plus tard le **3 mars 2017**. Passé ce délai, le poste occupé initialement est perdu.

IV. Le maintien

Les personnels nommés à titre provisoire à la rentrée précédente, n'ayant obtenu aucun poste à l'issue de la 1^{ère} phase peuvent demander leur maintien sur l'école (fiche **annexe VII** à remplir). Compte tenu des délais contraints du calendrier, ces personnels sont priés de formuler leur demande de maintien **AVANT** la parution des résultats de la 1^{ère} phase. L'obtention d'un poste définitif annule la demande de maintien. Cette fiche doit être adressée à l'IEN pour le **28 avril 2017** au plus tard.

Le maintien destiné à la stabilisation des équipes, porte obligatoirement sur un des postes d'affectation de l'année en cours (plus de 6 mois) concernant

- au moins un 0,50 ou deux 0,25 sur la même affectation que celle de l'année 2016/2017 pour un PE exerçant à 100 % ou à 75 %
- au moins un 0,25 sur la même affectation que celle de l'année 2016/2017 pour un PE travaillant à 50 %.

Les personnes affectées en surnombre dans une école sont concernées par les mêmes règles.

Le maintien ne doit pas avoir pour conséquence de fractionner des postes entiers sauf avis favorable de l'IEN. Si plusieurs demandes de maintien ayant reçu l'avis favorable de l'IEN doivent être départagées dans une même école, elles le sont au moyen de l'ancienneté dans l'école puis du barème du mouvement.

Les titulaires 1^{ère} année ne sont pas concernés par les demandes de maintien, sauf pour certaines situations particulières : postes ASH (ULIS, SEGPA, ERPD, EREA,...) postes en éducation prioritaire ou postes dans les circonscriptions dites éloignées (VOSGES DU NORD et WISSEMBOURG).

Aucun stagiaire ne peut bénéficier d'un maintien.

Les enseignants ayant sollicité un temps partiel et n'ayant rien obtenu ni à la première phase du mouvement ni lors des maintiens relèvent de la phase informatisée selon leurs vœux et leurs barèmes.

V. Une nécessaire prise d'information

Réussir sa mutation ou obtenir une affectation correspondant à ses aspirations doit permettre également d'apporter le meilleur service possible aux élèves. Pour cela, chacun doit s'informer sur **l'organisation de l'école** avant de solliciter un poste ou un type de poste, un secteur géographique. Quatre niveaux d'information sont possibles :

- **Département** : Cellule d'information sur le mouvement des personnels : pour toute information d'ordre général sur les postes que l'on peut solliciter : 03.88.45.92.02.

- **Circonscription** : pour un certain nombre d'informations, tels que les secteurs géographiques, les regroupements pédagogiques, les postes des sites bilingues, les postes dans les écoles accueillant des classes à horaires aménagés musique et danse, les postes d'enseignement international...

- **École** : pour ce qui concerne les classes maternelles et élémentaires et notamment pour les postes de classes maternelles implantés dans des écoles élémentaires, les décharges de direction, les horaires, les contraintes concernant la surveillance, les projets engagés.

- **Municipalité** : pour ce qui concerne les rythmes scolaires.

VI. Précisions quant à certains postes spécifiques

Cas particuliers :

- Certaines écoles ont des **conditions spéciales de fonctionnement** ou sont engagées dans des expériences pédagogiques particulières, vous en trouverez une liste non exhaustive en **annexe II**.

- Les établissements classés en **Éducation prioritaire** (REP et REP +) sont signalés dans la liste générale des postes.

- Les écoles où sont implantés **des sites bilingues** sont indiquées dans **l'annexe III**. Pour connaître l'organisation pédagogique de ces écoles, les postulants s'adresseront aux Inspecteurs de circonscription, notamment concernant le fait qu'ils soient amenés à enseigner à deux groupes d'élèves qui suivent l'enseignement bilingue.

IMPORTANT : pour une gestion plus claire des personnes et des emplois affectés en sites bilingues, les postes correspondant à l'enseignement français sur ces sites bilingues sont repérés dans la liste des postes par la dénomination « FRA BILINGUE ».

Postes d'enseignement en Allemand dans les pôles bilingues

Seules les personnes répondant à l'une des conditions énoncées ci-dessous peuvent solliciter ce type de poste qui donnera lieu à une affectation à titre définitif au 1^{er} temps du mouvement :

- lauréats du concours externe spécial
- lauréats du second concours interne spécial
- candidats admis à l'examen professionnalisé réservé
- enseignants titulaires ayant déjà exercé en classe bilingue
- enseignants titulaires dont les compétences linguistiques ont été validées par la commission d'habilitation organisée dans le cadre de la préparation du mouvement 2017.

En outre, après la 1^{ère} phase, la DSDEN publie la liste des postes restés vacants afin de recueillir des candidatures de la part d'enseignant souhaitant « s'essayer à l'enseignement dans les pôles bilingues ». Sous réserve de validation des compétences, ils sont affectés à titre provisoire en conservant leur poste définitif d'origine. Ils voudront bien remplir la fiche signalétique correspondante (**annexe VI**) pour le **17 mai 2017**.

Cette possibilité ne peut excéder deux ans.

Pour toute question complémentaire, contacter Mme Anita MARCHAL, coordinatrice langues, (anita.marchal@ac-strasbourg.fr).

Directions d'écoles élémentaires et maternelles de 2 classes et plus

Conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur¹, seuls sont susceptibles d'être nommés à titre définitif sur les emplois de direction d'écoles élémentaires et maternelles de deux classes et plus :

- les directeurs actuellement nommés à titre définitif dans une école de 2 classes et plus ainsi que les personnels ayant exercé au cours de leur carrière trois années comme directeur d'école à titre définitif alors qu'ils n'exercent pas actuellement ces fonctions. Dans ce dernier cas, ils voudront bien remplir la fiche signalétique correspondante (**annexe IV**) et la retourner **pour le 23 mars 2017**.
- les instituteurs, professeurs des écoles et chargés d'école à classe unique, inscrits sur la liste d'aptitude.

Au cours de la première phase, une priorité absolue pour un maintien sur le poste de direction est donnée aux directeurs faisant fonction qui en font la demande pour les écoles à partir de 2 classes, s'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude 2017, sous réserve que le poste de direction soit resté vacant à l'issue du 1^{er} temps du mouvement 2016 (cette demande est à faire apparaître en 1^{ère} position sur la liste des vœux formulés).

Les enseignants ont la possibilité de demander des postes de direction même s'ils ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude. Ils peuvent donc être affectés, à titre provisoire, dès la première phase du mouvement, sur des postes de direction non pourvus.

NOUVEAU : A compter de ce mouvement 2017, les postes de directions d'écoles élémentaires et maternelles de 20 classes et plus sont qualifiés de postes à exigences particulières dont les conditions de recrutement sont spécifiées en page 7.

Postes en UPE2A

La certification complémentaire « français langue seconde² » est exigée pour une nomination à titre définitif sur ces postes. L'affectation provisoire prononcée en l'absence de certification entraîne la perte du poste définitif éventuellement détenu.

Postes de titulaires mobiles, chargés des remplacements

Il convient de rappeler qu'en qualité de ZIL, les remplaçants sont amenés à effectuer des remplacements de **toute nature** : classe maternelle, classe élémentaire et enseignement spécialisé (SEGPA, ITEP, ULIS, IME, ERPD, EREA³). Aucun emploi susceptible d'être attribué à des professeurs des écoles n'est donc exclu du champ du remplacement.

¹ Décrets n° 89.121, n° 89.122, n° 89.123 du 24 février 1989, n° 91.37 du 14 janvier 1991 et n° 2002-1164 du 13 septembre 2002

² Note de service 2004-175 du 19/10/2004

³ Soit sur des postes de professeur des écoles spécialisé, soit sur des postes d'éducateur, ces derniers pouvant donner lieu à des remplacements lors des services de nuit.

Tout enseignant affecté sur un poste de ZIL au mouvement doit tenir compte des spécificités de cette fonction et prend ses dispositions pour remplir au mieux ses missions de remplacement. Ces postes supposent des déplacements quotidiens pour des remplacements qui ne sont pas forcément desservis par des transports en commun.

Par ailleurs, si la zone d'intervention des ZIL correspond à leur circonscription d'affectation, dans l'intérêt du service et pour une meilleure efficacité du remplacement au niveau départemental, ils peuvent être appelés à titre exceptionnel, à opérer dans une circonscription voisine et sur la base du volontariat à effectuer un trajet de plus de 25 km.

Ils sont répartis en deux catégories :

1 - Postes destinés essentiellement au **remplacement des personnels en congé de maladie et de maternité**. Ces postes sont implantés dans l'école de rattachement dont dépend chaque zone d'intervention localisée (**ZIL**), code poste : TIT.R.ZIL.

2 - Postes destinés principalement au **remplacement des maîtres en stage de formation continue**. Ces postes sont implantés dans les zones de brigade indiquées ci-dessous ; l'intervention est possible dans tout le département. La résidence administrative de ces personnels (école de rattachement) sera fixée à l'école la plus proche de leur domicile dans le périmètre de la zone obtenue.

□ La **ZONE STRASBOURG** est constituée des circonscriptions de STRASBOURG 1, STRASBOURG 2, STRASBOURG 3, STRASBOURG 4, STRASBOURG 5, STRASBOURG 6, STRASBOURG 8, STRASBOURG 9, STRASBOURG 10, STRASBOURG 11 et IENA sous le code IEN STBG 4 **0671943Y**.

□ La **ZONE SUD** correspond aux circonscriptions d'ERSTEIN, MOLSHEIM, OBERNAI, SELESTAT sous le code IEN Sélestat **0671570T**.

□ La **ZONE NORD** comprend les circonscriptions de STRASBOURG 7, HAGUENAU NORD, HAGUENAU SUD, WISSEMBOURG, SAVERNE, VOSGES DU NORD sous le code IEN Haguenau nord **0671566N**.

ZONE ASH : les affectations zone ASH couvrent l'ensemble du département et assurent en priorité les remplacements des stages CAPA-SH et des formations ASH. Code poste : REMPLACEMENT ZIL ASH (RE.ZIL.ASH).

Postes de décharge de direction (décharges totales)

Ils sont assimilés aux postes d'adjoints, mais comportent des numéros de code poste différents. Les postulants ont donc **intérêt** à demander les 2 catégories de postes pour augmenter leurs chances d'obtenir l'école souhaitée.

Postes d'instituteurs et professeurs des écoles des classes d'application (EMF)

Les candidats à ces postes sont informés qu'ils ne sont susceptibles d'y être nommés qu'à condition d'être titulaires du CAEEA ou du CAFIMF/CAFIPEMF. **L'exercice de la fonction d'EMF nécessite comme préalable l'obtention d'un tel poste dans le cadre du mouvement.**

Avant de demander ces postes, on prendra toutes les informations nécessaires auprès de l'IEN, afin de mesurer ce que ce type de poste implique comme intervention en formation initiale et continue.

Postes à profil

Certains postes nécessitent un recrutement particulier non assujéti aux règles habituelles du barème. Il s'agit de postes à profil, c'est-à-dire pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le poste et le candidat au poste est recherchée.

La candidature pour ces postes et la procédure de recrutement se déroulent après la procédure du 1^{er} temps du mouvement, sur la base d'appels à candidature, qui explicitent les procédures de recrutement, lorsque les postes sont à pourvoir.

Les candidats à ces postes prennent donc contact avec les inspecteurs de circonscription dont ils dépendent afin d'obtenir les informations nécessaires. Ils sont également attentifs aux notes de service d'appels à candidature qui paraîtront d'ici la rentrée de septembre 2017.

L'**annexe IX** fait apparaître les postes classés « à profil » ainsi que ceux qui ne relèvent plus de cette catégorie à compter du mouvement 2017.

Une commission composée de 3 personnes classe les candidats au poste sur la base de critères annoncés.

Une affectation sur un poste à profil est prioritaire sur toute affectation obtenue à l'une ou l'autre des phases du mouvement. Lorsque cette affectation peut être prononcée à titre définitif, elle a pour conséquence la perte du poste définitif éventuellement détenu. Recruté sur un poste à profil (dont le recrutement a été prononcé après avis de la CAPD), on ne peut candidater sur un autre poste à profil au titre du même mouvement. Après la phase informatisée du second temps du mouvement, l'IA-DASEN publie la liste des postes à profil vacants.

Postes à exigences particulières

La note de service citée en référence instaure la notion de postes à exigences particulières pour lesquels le recrutement nécessite la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s), ou la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Les enseignants, remplissant les conditions requises pour exercer sur un poste à exigences particulières et retenus à l'issue de l'entretien correspondant, sont départagés par le barème appliqué lors du mouvement départemental auquel ils doivent participer. Ils sont affectés sur un poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2017-2018. La liste de ces postes figure en **annexe X**

Quatre types de postes sont classés dans cette catégorie :

1) les postes de direction de 20 classes et plus.

Les enseignants titulaires, au 01/09/2017, de la liste d'aptitude de direction de deux classes et plus qui souhaitent solliciter, à la première phase du mouvement 2017, la direction d'une école de 20 classes et plus sont reçus par une commission départementale chargée d'évaluer leur compétence à exercer cette fonction. L'avis favorable sera valable durant trois ans quelles que soient les fonctions exercées.

2) les postes de conseiller pédagogique langue et culture régionale ou langue vivante étrangère

Les enseignants titulaires, au 01/09/2017, du CAFIPEMF LCR ou LV qui souhaitent solliciter, à la première phase du mouvement 2017, un poste de conseiller pédagogique langue et culture régionale ou langue vivante étrangère sont reçus par une commission départementale chargée d'évaluer leur compétence en langue. L'avis favorable sera valable durant trois ans quelles que soient les fonctions exercées.

3) les postes d'enseignants référents handicap (ERH)

Les enseignants titulaires, au 01/09/2017, du 2CASH ou du CAPA-SH qui souhaitent solliciter, à la première phase du mouvement 2017, un poste d'enseignant référent handicap sont reçus par une commission départementale chargée d'évaluer leur compétence. L'avis favorable sera valable durant trois ans quelles que soient les fonctions exercées.

4) les postes d'enseignement renforcé en allemand à l'école de Soufflenheim

Les enseignants qui souhaitent solliciter, à la première phase du mouvement 2017, un poste d'enseignement renforcé en allemand à l'école de Soufflenheim sont reçus par une commission départementale chargée d'évaluer leur compétence en allemand. L'avis favorable sera valable durant trois ans quelles que soient les fonctions exercées.

VII. Règles pour l'accès aux postes spécialisés en ASH (hors ERH et postes à profil)

Avant chaque phase du mouvement, le DASEN publie la liste des postes spécialisés vacants.

Ordre de priorité appliqué pour l'attribution des postes au premier temps du mouvement :

- Personnels titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH
- Personnels stagiaires préparant leur examen
- Personnels admis à entrer en stage

1) Seuls les personnels titulaires des titres professionnels requis (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH de la spécialité du poste, diplôme de psychologue scolaire...), peuvent être nommés à titre définitif sur ces postes.

2) Il est nécessaire que les futurs stagiaires CAPA-SH émettent prioritairement des vœux en se référant à l'option choisie, car leur départ en stage CAPA-SH est conditionné par l'obtention d'un poste correspondant à l'option demandée. Cela entraîne la perte du poste définitif éventuellement détenu.

3) La procédure de maintien s'applique également sur tout poste spécialisé. Cette réaffectation ne peut être effectuée que sous réserve de l'avis favorable de l'IEN chargé de l'ASH. Ces personnels se feront connaître

de l'EN ASH, au moyen de l'annexe VII, sans attendre les résultats de la première phase du mouvement au plus tard **le 28 avril 2017**. Les demandes de maintien devenues sans objet suite à l'obtention d'un poste définitif sont annulées.

4) Après la première phase informatisée du mouvement, la DSDEN publie la liste des postes spécialisés restés vacants qui sont accessibles aussi aux enseignants non spécialisés titulaires de leur poste, au cours d'une phase manuelle du mouvement :

a) Liste des postes :

Il s'agit de postes provisoires non pourvus par des titulaires du CAPA-SH ou par des personnels engagés dans la formation CAPA-SH. Ces postes sont pour l'essentiel des postes d'enseignants en classe spécialisée (postes relevant des options C, D et F).

b) Conditions de nomination :

Les personnels intéressés se font connaître de l'EN ASH immédiatement après la première phase du mouvement en transmettant le document fourni en **annexe V pour le 17 mai 2017**.

La nomination sur le poste spécialisé sollicité est soumise à l'avis de l'EN ASH. Les critères qui président à l'avis, complémentaire à celui de l'EN de circonscription, concernent les connaissances relatives au public relevant du ou des postes sollicités ainsi que les connaissances sur les missions qui sont exercées. Ces personnels sont affectés à titre provisoire pour un an, en conservant le bénéfice de la nomination à titre définitif sur le poste non spécialisé d'origine.

A l'issue de cette année scolaire d'essai, la poursuite du maintien sur le poste ASH est possible à titre provisoire, si l'enseignant demande et obtient une formation CAPA-SH ou s'il se présente à l'examen en candidat libre. Dans ce cas de figure l'enseignant perd le bénéfice de son poste d'origine.

Sauf cas particulier, et lorsqu'il ne s'agit pas de postes à profil, les stagiaires en deuxième année voire troisième année de CAPA-SH sont maintenus sur leur poste provisoire, dans ce cas ils ne participent pas au mouvement. En cas de réussite à l'examen, ils sont affectés à titre définitif sur ce poste à effet du 1^{er} septembre de l'année scolaire de réussite. En cas de non réussite à l'examen et de demande de maintien de la part du professeur un entretien avec l'EN ASH est obligatoire.

S'il s'agit d'un poste à profil, la reconduction de l'affectation du stagiaire ne portera que sur une deuxième année et aucune titularisation ne sera prononcée, à titre rétroactif, sur ce poste en cas de réussite à l'examen.

c) Bonifications pour exercice en ASH :

A compter de la rentrée 2014, une bonification est accordée, à toutes les phases du mouvement, à tout enseignant exerçant en ASH à titre provisoire, y compris les stagiaires en formation CAPASH (voir **annexe I**).

VIII. Situations particulières

a) Situations médicales et sociales

- pour les situations médicales ou sociales demandant une stabilisation ou une adaptation définitive, une priorité est accordée au premier temps du mouvement (pour le premier poste vacant dans l'ordre des vœux) ; toute demande de priorité médicale nécessitant une participation au second temps du mouvement entraîne la perte du poste définitif.
- pour les cas de difficultés temporaires, cette priorité est accordée pour les phases informatisées du mouvement (5 points sont ajoutés au barème),
- certaines situations médicales ou sociales peuvent nécessiter une attention particulière aux phases manuelles du mouvement.

L'enseignant qui sollicite un examen particulier de sa situation dans le cadre du mouvement (personnel handicapé, situation familiale grave, problèmes importants de santé, etc...) a la possibilité de contacter dès maintenant :

le médecin de prévention : CANOPE 23, rue du Maréchal Juin 67000 Strasbourg Tél 03 88 23 35 32
ce.medecine-prevention@ac-strasbourg.fr

ou l'assistante sociale de la circonscription : tél 03 88 23 35 31.

Avant le 24 mars 2017 délai de rigueur, l'intéressé transmet la fiche de visite portant l'avis remis par le médecin de prévention ou le rapport remis par l'assistante sociale au directeur académique. Un courrier explicatif de la part de l'enseignant doit accompagner l'avis du médecin.

b) Allègements de service

L'article 7 du décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 prévoit la possibilité, en fonction de l'état de santé d'un agent, de lui accorder un allègement de son service dans la limite d'un tiers tout en lui conservant l'intégralité de son traitement. Cette mesure exceptionnelle, accordée sur avis du médecin de prévention, permet à l'agent de poursuivre son activité alors même qu'il devrait suivre un traitement médical lourd ou de lui faciliter une reprise d'activité après une affectation sur poste adapté.

Les allègements de service, qui correspondent à un accompagnement limité dans le temps, ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne peuvent être qu'exceptionnellement reconduits.

L'agent concerné prendra contact dès maintenant avec **le médecin de prévention à l'adresse indiquée ci-dessus.**

Avant le 24 mars 2017 délai de rigueur, l'intéressé transmet au directeur académique, sous couvert de son inspecteur de circonscription, la demande d'allègement de service complétée et signée figurant en **annexe VIII** auquel il joindra la fiche de visite remise par le médecin de prévention lors de la consultation.

Les allègements de service sont accordés sur la base des demandes assorties des avis du médecin de prévention et de l'assistante sociale après avis de la Commission Administrative Paritaire départementale qui se réunira le 25 avril 2017.

c) Congé parental :

Le poste à titre définitif de l'enseignant en congé parental est conservé pendant les 2 premières périodes de 6 mois. Au-delà de ces 12 mois, si l'enseignant ne réintègre pas son poste il en perd le bénéfice.

A l'issue de son congé, le fonctionnaire est réintégré de plein droit.

En cas de réintégration en cours d'année et pour préserver la continuité du service, l'enseignant revenant de congé parental égal ou inférieur à 12 mois est réaffecté jusqu'à la fin de l'année scolaire à la première vacance de poste le plus proche de son domicile.

A sa réintégration :

- l'enseignant ayant perdu son poste doit participer au mouvement pour une affectation au 1^{er} septembre. Il bénéficie d'une priorité absolue sur ce poste et de 7 points de bonification sur les postes de même nature demandés
- l'enseignant qui reste titulaire (congé parental inférieur à 12 mois) de son poste le réintègre à la prochaine rentrée.

Les enseignants en congé parental ou en disponibilité au 1^{er} septembre ne doivent pas participer au mouvement.

d) Stagiaires futurs T1

Compte tenu du calendrier et avant la tenue du jury de certification, certaines affectations concernant des stagiaires peuvent être prononcées à titre définitif, sous réserve de titularisation. Dans le cas d'une prorogation et d'une prolongation, l'affectation obtenue est modifiée pour proposer une affectation provisoire adaptée à leur situation.

e) Toute situation d'affectation rendue difficile quelle qu'en soit la cause sera examinée avec une attention particulière.

IX. Barème d'étude

Les affectations sont prononcées après avis de la CAPD et tiennent compte du barème de chacun des participants. **Les participants au mouvement consultent utilement les documents fournis en annexe I ainsi que les composantes de leur barème sur I-PROF, notamment lorsqu'ils souhaitent exercer en Éducation Prioritaire ou prendre connaissance des bonifications qui peuvent être obtenues en exerçant dans les circonscriptions des Vosges du Nord et de Wissembourg, en unité d'enseignement des MECS ou sur des postes relevant de l'ASH.**

En cas d'ex aequo, les éléments successivement examinés sont : la note, l'ancienneté générale de service et enfin l'âge.

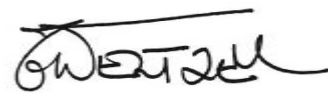
X. Action sociale

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'éducation nationale et de leurs familles et peut être sollicitée dans les domaines suivants : aides financières, installation et logement, garde d'enfants de moins de 6 ans, enfants handicapés, etc...

<http://www.ac-strasbourg.fr/pro/action-sociale/>

Je demande instamment à Mesdames et Messieurs les directeurs d'école et chefs d'établissement (ou à leurs remplaçants en cas d'absence) de veiller à une information effective des personnels présents ou absents (en congé de maladie, de maternité, en stage, en classe transplantée, ...), ainsi que des maîtres titulaires mobiles effectuant un remplacement dans l'école.

Le directeur académique



Michèle WELTZER

P.J. : annexes mentionnées

BAREME DE MUTATION DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES

DOCUMENT TECHNIQUE

Un barème, constitué des éléments suivants, permet le classement des candidats :

- Ancienneté Générale de Service
- Note
- Enfant
- Bonification en faveur des personnels exerçant en éducation prioritaire
- Bonification en faveur des personnels affectés dans les circonscriptions des Vosges du Nord et de Wissembourg
- Bonification en faveur des personnels affectés en MECS avec unité d'enseignement
- Bonification en faveur des personnels exerçant sur postes relevant de l'ASH
- Majoration éventuelle en cas de suppression de poste
- Majoration éventuelle en faveur des personnels handicapés ou des situations médicales/sociales

En cas d'ex aequo, les éléments successivement examinés sont la note, l'ancienneté générale de service et enfin l'âge

1. Ancienneté générale de service

Elle est appréciée au 30 septembre de l'année du mouvement

- * 1 point par année entière de service
- * 1/12 point par mois entier supplémentaire
- * 1/360 point par journée

2. Notation

- Prise en compte de la dernière note antérieure au 1er février de l'année du mouvement.
- Lorsque la dernière note est supérieure à 3 ans, attribution d'un correctif de note de 0.25 point par année entière de retard, avec un maximum de 1,5 point, la note augmentée du correctif devant être inférieure ou égale à 20.

Les disponibilités, congés parentaux, congés de longue durée, congé de formation et congé de mobilité sont suspensifs de la période de retard par rapport à la dernière note.

En l'absence de note pédagogique, un élément technique la remplace, en fonction de l'échelon. Valeur de cet élément technique : 10,5 du 1er au 4ème échelon ; 11 au 5ème échelon ; 11,5 au 6ème échelon, 12 au 7ème échelon ; 12,5 au 8ème échelon ; 13 au 9ème échelon ; 13,5 au 10ème échelon ; 14 au 11ème échelon.

Une majoration de la note technique est accordée, à la deuxième phase, aux futurs titulaires première, deuxième et troisième année.

3. Enfants

1 point par enfant âgé de moins de 20 ans au 1er février de l'année du mouvement ou enfant handicapé (attestation MDPH à fournir)

4. Bonification en faveur des personnels exerçant en éducation prioritaire

Elle est accordée au terme de la 3ème année d'exercice continu (à titre provisoire et/ou définitif) en éducation prioritaire (y compris hors département), sur tous types de poste, pour une mutation sur un poste de toute nature, en EP ou hors EP, concerne également les ZIL rattachés en EP. Sont concernés les ZIL rattachés en établissement hors EP qui justifieraient des mêmes conditions.

Cette ancienneté disparaît après une mutation à titre définitif hors EP.

Bonification pour 3 ans = 1,5 points (0,50 x 3)

Maximum de la bonification : 3 points (6 ans ou plus d'exercice).

Les périodes de disponibilité, congé parental, congé de longue durée, congé de formation, de stage long annuel, sont suspensives de l'ancienneté d'exercice en éducation prioritaire.

5. Bonification en faveur des personnels affectés dans les circonscriptions des Vosges du Nord et de Wissembourg

Elle est accordée aux enseignants ayant obtenu une mutation à compter du 1^{er} septembre 2009 dans la circonscription des Vosges du Nord ou celle de Wissembourg. Au terme de la 3^{ème} année d'exercice sur des postes de toute nature (à titre provisoire ou définitif), ils obtiennent pour une mutation sur tout type de poste :

- bonification pour 3 ans = 1,5 point (0,5x3)
- maximum de la bonification : 3 points (6 ans ou plus d'exercice).

Les périodes de disponibilité, congé parental, congé de longue durée, congé de formation, de stage long annuel, sont suspensives de l'ancienneté d'exercice dans les circonscriptions des Vosges du Nord et de Wissembourg.

6. Bonification en faveur des personnels affectés en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) avec unité d'enseignement

Elle est accordée au terme de la 3^{ème} année d'exercice continu (à titre provisoire et/ou définitif) dans l'une et/ou l'autre des maisons d'enfants à caractère social suivantes : Oberlin LA BROQUE, Château d'Angleterre BISCHHEIM.

- bonification pour 3 ans = 1,5 point (0,5x3)
- maximum de la bonification : 3 points (6 ans ou plus d'exercice).

Les périodes de disponibilité, congé parental, congé de longue durée, congé de formation, de stage long annuel, sont suspensives de l'ancienneté d'exercice en maison d'enfants à caractère social avec unité d'enseignement.

7. Bonification en faveur des personnels exerçant sur postes relevant de l'ASH

Elle est accordée à compter du 1^{er} septembre 2014, pour toutes les phases du mouvement, à raison de 1 point par année scolaire (+ de 6 mois d'exercice effectif à une quotité égale ou supérieure à 0,50) à tout enseignant affecté à titre provisoire, sur postes relevant de l'ASH y compris les ZIL, les zones brigades et les stagiaires en formation CAPA-SH.

Elle est cumulable jusqu'à l'obtention d'un poste définitif sur un maximum de trois ans.

Bonification pour 1 an : 1 point

Bonification pour 2 ans : 2 points (applicables au mouvement 2016)

Bonification pour 3 ans et + : 3 points (applicables au mouvement 2017)

Les périodes de disponibilité, congé parental, congé de longue durée, congé de formation, de stage long annuel, sont suspensives de l'ancienneté d'exercice en ASH.

8. Règles en cas de fusion d'écoles

En cas de fusion d'écoles, les adjoints des deux écoles fusionnées sont affectés de fait sur les postes d'adjoint de la nouvelle école avant le mouvement ce qui ne les empêche pas de participer à cette phase de mutation.

Les directeurs concernés ont priorité absolue sur la nouvelle école s'ils remplissent les conditions requises pour exercer la direction. Si deux personnes doivent être départagées elles le sont d'abord par l'ancienneté dans la fonction de direction de leur école (ancienneté cumulée en cas d'interruption), puis en cas d'égalité par l'ancienneté dans la fonction de direction, enfin en cas de nouvelle égalité, par le barème du mouvement.

9. Règles en cas de suppression de poste

S'il existe, dans l'école, un poste définitif de nature équivalente non pourvu, c'est ce poste qui est fermé.

Constituent des postes de nature équivalente les postes ci-dessous, à l'intérieur de chacune des rubriques :

- a) postes d'adjoint maternelle, d'adjoint élémentaire, d'adjoint maternelle en élémentaire, postes d'adjoint maternelle d'enseignement en français en site bilingue, d'adjoint élémentaire d'enseignement en français en site bilingue, d'adjoint en section internationale, chargé d'école à une classe, décharges totales de direction élémentaire ou maternelle, postes d'EMF, postes de maître supplémentaire ainsi que le poste de directeur non déchargé lorsqu'il est volontaire,
- b) postes spécifiques UPE2A
- c) postes spécialisés par diplôme requis (option E, F, G, ULIS école, ...)
- d) postes d'adjoint maternelle, d'adjoint élémentaire d'enseignement en allemand en site bilingue
- e) postes ZIL ou brigade

Les postes à profil donnent lieu, s'ils sont supprimés, à une majoration du barème.

Deux types de cas se présentent :

1^{er} cas : un enseignant est volontaire pour quitter le poste fermé dans son école

Il est d'abord fait appel aux volontaires. S'il y en a plusieurs, ils sont départagés par le barème du mouvement (le plus élevé).

L'enseignant volontaire bénéficie de la majoration de barème dont aurait été crédité le dernier nommé dans l'école, soit 6 points de base + 1 point par année, ou fraction d'année supérieure à 9 mois d'exercice dans l'école, pour une mutation sur poste de nature équivalente.

2^{ème} cas : aucun enseignant n'est volontaire pour quitter le poste fermé dans son école

S'il n'y a pas de volontaire, c'est le dernier nommé dans l'école à titre définitif (sauf le directeur) qui est concerné par la mesure de fermeture. En cas d'égalité entre deux personnes, c'est la personne dotée du plus faible barème qui est concernée par la fermeture. En cas d'égalité de barème, elles sont départagées successivement, par l'AGS puis par l'âge.

Cas particulier des glissements : des points de bonification, calculés sur la base de leur situation personnelle, sont accordés aux enseignants, qui par suite d'une suppression d'un poste dans l'école refusent de « glisser » sur un poste frabil de l'école ou du RPI.

A – Priorité de retour

En cas de réouverture d'un poste supprimé dans le cadre d'un même mouvement ou l'année qui suit immédiatement, l'enseignant concerné bénéficie d'une priorité absolue à condition de redemander ce poste en premier vœu.

B - Calcul de la majoration du barème

a) L'enseignant n'a pas été concerné par une suppression immédiatement antérieure à son affectation : il bénéficie d'une majoration de barème de 6 points de base + 1 point par année ou fraction d'année supérieure à 9 mois d'ancienneté dans le poste supprimé pour une mutation sur un poste de même nature ou de nature équivalente.

b) L'enseignant a été concerné par une ou plusieurs suppressions successives, immédiatement antérieures à son affectation : il bénéficie, pour une mutation sur un poste de même nature ou de nature équivalente, d'une majoration de barème de 12 points + 2 points par année ou fraction d'année supérieure à 9 mois dans le (ou les) poste(s) supprimé(s). Dans le cas contraire, la majoration est celle prévue au paragraphe précédent (6 points + 1 point par année).

Les points correspondant à ces majorations sont conservés jusqu'à obtention d'une nomination à titre définitif, à condition que le maître concerné participe tous les ans à la première phase du mouvement.

C - Fermeture d'un poste dans un RPI

Les règles appliquées au niveau d'un RPI sont les mêmes que celles qui sont appliquées à une école.

En cas de fermeture dans une école faisant partie, au moment où la décision est prise, d'un regroupement pédagogique intercommunal, la recherche du dernier nommé sur poste équivalent est faite au niveau du RPI.

Différentes hypothèses peuvent se présenter :

- Le poste fermé est occupé par la dernière personne nommée dans le RPI sur le type de poste concerné par la fermeture : la personne bénéficie alors des points de carte scolaire,
 - La personne affectée sur le poste destiné à être fermé n'est pas la dernière nommée sur un poste équivalent, auquel cas :
 - elle accepte néanmoins de partir et bénéficie des points de fermeture de poste du dernier arrivé dans le RPI
- ou
- elle accepte d'occuper le poste de la dernière nommée dans le RPI. C'est alors cette dernière qui doit partir et à qui les points de carte scolaire sont attribués.

D - Fermeture d'un poste pour transfert ou fusion

La personne nommée sur le poste destiné à être fermé bénéficie d'une priorité absolue sur le nouveau poste créé par transfert ou transformation.

Si elle ne souhaite pas « suivre son poste », elle bénéficie des points de fermeture pour tout poste équivalent.

*** Postes de direction**

Lorsque la fusion ou la fermeture d'un poste quelle qu'en soit la raison a pour conséquence le changement de groupe de rémunération du directeur, il peut :

- demander sa mutation sur un poste de nature équivalente et bénéficier de points de fermeture pour une direction relevant de tout groupe de direction. En cas de non obtention d'un poste de direction, il pourra conserver ces points de fermeture aux mouvements suivants jusqu'à obtention d'un poste définitif de direction à condition de participer tous les ans à la première phase du mouvement.
- rester sur son poste et continuer à bénéficier durant un an de son ancien groupe de rémunération, en dehors des indemnités liées à la direction,
- demander sa mutation sur un autre poste avec point de bonification, jusqu'à obtention d'une affectation définitive quelle qu'en soit la nature.

La perte d'une quotité de décharge donnera lieu à l'attribution des points de mesure de carte.

Lors d'une suppression dans une école à deux classes, le directeur peut participer au mouvement pour cause de changement de groupe de rémunération et bénéficier de la majoration sur des vœux de direction relevant de tout groupe de direction. S'il n'obtient pas de poste de direction et reste affecté sur le poste d'adjoint de son école alors qu'il avait formulé en 1^{er} vœu au moins un poste de direction, il conservera la majoration aux mouvements suivants jusqu'à obtention d'un poste de direction.

E – Fermeture d'un poste spécialisé

Une priorité absolue est accordée aux personnes concernées par des fermetures de postes spécialisés pour obtenir un autre poste spécialisé, y compris dans une autre option, sauf A, B et C, en fonction des règles habituellement en usage. Des points de suppression leur sont accordés pour tous les autres types de postes, hormis les postes de direction.

10. Les ex-æquo en cas de fermeture

Lorsque deux personnes ont le même barème mouvement, elles sont départagées :

- a) d'abord par l'ancienneté dans l'école
- b) en cas d'égalité de l'ancienneté dans l'école, par l'ancienneté dans le poste occupé (la plus récente est touchée)
- c) en cas d'égalité de l'ancienneté dans le poste, par l'ancienneté générale de services
- d) en cas d'égalité de l'ancienneté générale de services, par l'âge

**LISTE DES ECOLES AYANT DES CONDITIONS SPECIALES
DE FONCTIONNEMENT OU MENANT DES
EXPERIENCES PEDAGOGIQUES PARTICULIERES**

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Circonscription de l'ASH

Fonctionnement et horaires particuliers des unités d'enseignement dans les établissements suivants :
Prendre contact préalablement avec le directeur

- IME du Centre d' Harthouse tél. : 03.88.90.77.00
- IME le Rosier blanc à Saverne. tél. : 03.88.91.25.15.
- IME Arc en ciel à Sélestat. tél. : 03.88.85.07.30.
- IMPRO La Ganzau à Strasbourg. tél. :03.88.39.44.48.
- IEM les Iris à Strasbourg. tél. : 03.88.65.84.31.

Circonscription de ERSTEIN

HILSENHEIM élémentaire	0672203F	Accueil d'enfants du Foyer la Providence
HILSENHEIM maternelle	0670209N	Absence de cours le vendredi après-midi
BRIEHLY-MITTELHOLZ maternelle	0672149X	Accueil d'enfants du Foyer la Providence
		Absence de cours le vendredi après-midi
		Accueil d'enfants déficients auditifs du centre
		Jacoutot du foyer Le Neuhof

Circonscription de HAGUENAU NORD

GUNSTETT élémentaire	0672026N	Direction de l'école élémentaire = classe maternelle
PREUSCHDORF élémentaire	0670699W	Une classe maternelle fonctionne à OBERDORF- SPACHBACH
HAGUENAU élémentaire Musau Charles	0672739N	Accueil d'une classe externalisée de l'ITEP St
HAGUENAU élémentaire St Nicolas	0670866C	Une classe fonctionne à l'école St Joseph-Haguenau

Circonscription de MOLSHEIM

DINSHEIM maternelle	0671202T	Ne travaille pas le vendredi après-midi
DINSHEIM élémentaire	0671484Z	Ne travaille pas le vendredi après-midi
ERGERSHEIM primaire	0671208Z	Ne travaille pas le vendredi après-midi
COLROY LA ROCHE	0671254Z	Direction élémentaire=classe maternelle
FOUDAY	0671273V	Direction élémentaire=classe maternelle
MUHLBACH/BRUCHE	0671218K	Direction élémentaire=classe maternelle
MUTZIG Ecole Hoffen	0672933Z	Direction élémentaire=classe maternelle
NIEDERHASLACH	0672031U	Direction élémentaire=classe maternelle
ROTHAU	0672932Y	Direction élémentaire=classe maternelle
RUSS	0671282E	Direction élémentaire=classe maternelle
SOULTZ LES BAINS	0672096P	Direction élémentaire=classe maternelle

Circonscription d'OBERNAI

MOLKIRCH élémentaire	0671245P	Projet innovant
LE HOHWALD élémentaire	0670720U	Aménagement du temps scolaire pendant les périodes d'enneigement (pratique du ski)
EBERSHEIM élémentaire	0671966Y	Ecole menant un projet d'inclusion avec l'ITEP d'Ebersmunster

Circonscription de SELESTAT

MARCKOLSHEIM		Les écoles ne travaillent pas le jeudi après-midi Fonctionnent à partir du décret HAMON
SELESTAT élémentaire du Centre	0670761N	Accueil d'une classe délocalisée de l'IME Arc en Ciel
SELESTAT élémentaire Ste Foy	0670762P	Accueil d'une classe délocalisée du Bruckoff pour enfants déficients auditifs
SCHERWILLER maternelle	0671485A	Accueil d'une UEMA

Circonscription de STRASBOURG 1

OSTWALD élémentaire Jean Racine	0671428N	Décloisonnement dans toutes les classes de cycle 3, chaque après-midi, pour toutes les matières hormis mathématiques et français.
STRASBOURG élémentaire La Canardière	0672645L	Classe à horaires aménagés CHAM du CE1 au CM2 Projet cycle 2 : decloisonnement en groupes de besoin (chaque matin). Travail d'équipe important.

Circonscription de STRASBOURG 2

STRASBOURG élémentaire St Jean	0670441R	Classes à horaires aménagés (musique). Les enseignants peuvent être amenés à accompagner les élèves au conservatoire
STRASBOURG élémentaire Schwilgué	0672903S	ULIS école pour enfants en situation de handicap moteur

Circonscription de STRASBOURG 3

STRASBOURG élémentaire Ampère	0672156 E	Accueil d'enfants déficients auditifs du centre Le Bruckhof Accueil d'une classe de l'ITEP les Mouettes Accueil d'enfants du foyer de l'Enfance et du Foyer Charles Frey
STRASBOURG maternelle Ariane Icare	0672886Y	Unité d'enseignement Autisme
STRASBOURG élémentaire Neuhof A	0670392M	Accueil d'enfants déficients auditifs du Centre Jacoutot Accueil d'enfants du Foyer Le Neuhof
STRASBOURG élémentaire Neufeld	0672499C	Classe à horaires aménagés (musique). Les enseignants peuvent être amenés à accompagner les élèves au conservatoire. Accueil d'enfants du Foyer Charles Frey
STRASBOURG élémentaire Guynemer 2	0670384D	Décloisonnement en français et en mathématiques
STRASBOURG élémentaire Reuss 1	0670396S	Accueil d'enfants de l'ERPD
STRASBOURG élémentaire Reuss 2	0670397T	Accueil d'enfants de l'ERPD

STRASBOURG maternelle Reuss	0670295G	Accueil d'enfants pris en charge par l'accueil de « Jour Meinau » du Foyer de l'Enfance
STRASBOURG élémentaire Stockfeld	0670404A	Accueil d'enfants des foyers de l'Enfance, ADOMA et ERPD
STRASBOURG maternelle Stockfeld	0670297J	Accueil d'enfants des foyers de l'Enfance et ADOMA
STRASBOURG élémentaire Ziegelau	0672575K	Accueil d'enfants du Foyer Charles Frey, du Home Protestant, Association AAHJ, et de l'Association Horizon Amitié (accueil d'élèves non francophones sans UPE2A)
STRASBOURG maternelle Ziegelau	0670298K	Accueil d'enfants du Foyer Charles Frey, du Home Protestant, de la crèche spécialisée multi-accueil « Les Marmousets » et de l'Association Horizon Amitié

Circonscription de STRASBOURG 4

ECKBOLSHEIM élémentaire Eckbolsheim	0672103X	Ne travaille pas le vendredi après-midi
ECKBOLSHEIM maternelle Vieux Moulin	0670318G	Ne travaille pas le vendredi après-midi
ECKBOLSHEIM maternelle Bauernhof	0670319H	Ne travaille pas le vendredi après-midi

Circonscription de STRASBOURG 5

STRASBOURG élémentaire G. Doré	0672647 N	Classes à horaires aménagés (musique)
--------------------------------	-----------	---------------------------------------

Circonscription de STRASBOURG 6

BISCHHEIM élémentaire At Home	0672147V	Décloisonnement dans plusieurs classes chaque matin en français et en mathématiques.
SCHILTIGHEIM maternelle V.Hugo	0671558E	Comprend 2 classes-passerelles.
SCHILTIGHEIM primaire P.Bert	0671884J	Accueil et inclusion d'élèves déficients visuels
HOENHEIM élémentaire Centre	0672261U	Accueil et inclusion d'élèves déficients auditifs

Circonscription de STRASBOURG 7

SOUFFLENHEIM primaire Perrault-Cazeaux	0672666J	Enseignement bilingue progressif
--	----------	----------------------------------

Circonscription de STRASBOURG 8

WANGEN élémentaire	0671323Z	Accueil d'enfants du foyer LE FREIHOF
WANGEN maternelle	0671323Z	Accueil d'enfants du foyer LE FREIHOF

Circonscription de STRASBOURG 9

STRASBOURG élémentaire Finkwiller	0670385E	ULIS école thérapeutique
STRASBOURG élémentaire St-Thomas	0670402Y	ULIS école thérapeutique
STRASBOURG maternelle St-Thomas	0670266A	Accueil d'enfants du Foyer Protestant
STRASBOURG élémentaire Louvois	0670413K	Accueil d'enfants du Foyer Protestant
		ULIS école thérapeutique
		Classe à horaires aménagés (danse).
		Les enseignants peuvent être amenés à accompagner les élèves au conservatoire.
STRASBOURG élémentaire Schluthfeld	0670407D	Accueil d'enfants du Foyer Charles FREY
STRASBOURG maternelle Schluthfeld	0670287Y	Accueil d'enfants de l'Institut Saint Joseph
		Accueil d'enfants du Foyer Charles FREY
		Accueil d'enfants de l'Institut Saint Joseph

STRASBOURG élémentaire Hohberg	0672758J	Accueil d'enfants de la MECS
STRASBOURG maternelle Hohberg	0671335M	Accueil d'enfants de la MECS
STRASBOURG élémentaire Ste-Madeleine	0672361C	Accueil d'enfants du Foyer Protestant
STRASBOURG maternelle Ste-Madeleine	0670268A	Accueil d'enfants du Foyer Protestant
STRASBOURG maternelle Pasteur	0670262W	Ecole comportant exclusivement des classes bilingues

Circonscription de STRASBOURG 10

OBERSCHAEFFOLSHEIM mat Petit Poucet 0670327S Accueil d'enfants de la maison Louise de Marillac

Circonscription de STRASBOURG 11

STRASBOURG maternelle Vauban 0670272G Ecole comprenant des classes à sections internationales. Le temps partiel est incompatible avec le service d'enseignement en classes à sections internationales.

STRASBOURG élémentaire Conseil des XV 0672461L Cycle 2 Ecole comprenant des classes à sections internationales. Le temps partiel est incompatible avec le service d'enseignement en classes à sections internationales.

STRASBOURG élémentaire Conseil des XV 0673092X Cycle 3 Ecole comprenant des classes à sections internationales. Le temps partiel est incompatible avec le service d'enseignement en classes à sections internationales.

STRASBOURG maternelle internationale 0672403Y Robert SCHUMAN Ecole comportant exclusivement des classes à sections internationales. Le temps partiel est incompatible avec le service d'enseignement en classes à sections internationales.

STRASBOURG élémentaire internationale 0672269C Robert SCHUMAN Ecole comportant exclusivement des classes à sections internationales. Le temps partiel est incompatible avec le service d'enseignement en classes à sections internationales.

STRASBOURG maternelle A LE GRAND 0671722H Accueil d'enfants du Foyer Charles FREY

STRASBOURG élémentaire A LE GRAND 0671723J Accueil d'enfants du Foyer Charles FREY

STRASBOURG élémentaire J STURM 1 0672112G Accueil d'enfants dyslexiques, dyspraxiques et dysphasiques

STRASBOURG élémentaire J STURM 2 0670382B Accueil d'enfants dyslexiques, dyspraxiques et dysphasiques

Circonscription de WISSEMBOURG

BEINHEIM élémentaire 0672509N Plus aucune classe à Kesseldorf.

CLIMBACH 0670648R Accueil d'enfants de la « Maison d'enfants »

NIEDERLAUTERBACH élémentaire 0672160J Ne travaille pas le vendredi après-midi

NIEDERLAUTERBACH maternelle 0670360C Ne travaille pas le vendredi après-midi

SALMBACH élémentaire 0672288Y Ne travaille pas le vendredi après-midi

LAUTERBOURG secteur Travaille le samedi matin et non mercredi matin

SELTZ secteur Travaille le samedi matin et non mercredi matin

SOULTZ SOUS FORETS secteur Travaille le samedi matin et non mercredi matin

LISTE DES ECOLES COMPORTANT UN SITE BILINGUE PARITAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 (situation à la date de publication de cette circulaire)

ECOLES		
BARR Vignes	MAT	2775 C
BARR Vallée	ELE	2287 X
BARR Vosges	ELE	1482 X
BARR Tanneurs	PRI	2979 Z
BENFELD Centre	MAT	0230 L
BENFELD Briand	ELE	2083 A
BETSCHDORF Les Mésanges	MAT	2032 V
BETSCHDORF/OBERBETSCHDORF	ELE	2144 S
BISCHHEIM Centre	MAT	1993 C
BISCHHEIM République	ELE	2777 E
BISCHWILLER Centre	MAT	2102 W
BISCHWILLER Foch Menuisiers	ELE	3080 J
BISCHWILLER Chérifi	MAT	0336 B
BRUMATH Arc en Ciel	MAT	0300 M
BRUMATH Pierre Pflimlin	ELE	0948 S
BRUMATH Schumann	ELE	2663 F
DAMBACH LA VILLE	MAT	0236 T
DAMBACH LA VILLE	ELE	2271 E
DETTWILLER	ELE	2648 P
DETTWILLER	MAT	2649 R
DRUSENHEIM Molière	MAT	1519 M
DRUSENHEIM J. Gachot	PRI	2801 F
DUTTLENHEIM Tomi Ungerer	MAT	0199 C
DUTTLENHEIM Jean Hans Arp	ELE	2258 R
EBERSHEIM	MAT	0259 T
EBERSHEIM	ELE	1966 Y
ECKBOLSHEIM Bauernhof	MAT	0319 H
ECKBOLSHEIM Tilleuls	ELE	2103 X
ERSTEIN Anne Franck	ELE	2040 D
ERSTEIN Le Briehly	MAT	1513 F
ESCHAU Clé des Champs	MAT	0201 E
FORSTFELD	PRI	2231 L
FOUCHY	ELE	0792 X
GERSTHEIM Cigognes	MAT	2960 D
GERSTHEIM Cigognes	ELE	1996 F
GRIES	ELE	2243 Z
GRIES	MAT	0303 R
HAGUENAU Marxenhouse	MAT	0348 P
HAGUENAU Metzgerhof	ELE	2882 U
HAGUENAU Bildstoeckel	MAT	0344 K
HAGUENAU Les Roses	ELE	0900 P
HAGUENAU Vieille Ile	ELE	0901 R
HERRLISHEIM Petit Pont	MAT	2874 K
HERRLISHEIM Jacques Prévert	ELE	0875 M
HERRLISHEIM Les Hirondelles	ELE	0910 A
HOENHEIM Ried	MAT	2757 H
HOENHEIM Bouchesèche	ELE	2455 E
ILLKIRCH Centre	PRI	1413 X

ILLKIRCH Les Ormes	MAT	2210	N
ILLKIRCH Libermann	ELE	2042	F
ILLKIRCH Libermann	MAT	1716	B
ILLKIRCH Lixenbuhl	PRI	2204	G
INGWILLER	PRI	1065	U
KAUFFENHEIM	ELE	0934	B
LAUTERBOURG	MAT	0359	B
LAUTERBOURG	ELE	0574	K
LA WANTZENAU Centre	MAT	0306	U
LA WANTZENAU Woerthel	MAT	1581	E
LA WANTZENAU Ill et Ried	ELE	2951	U
LINGOLSHEIM Elias Canetti	GROUPE	SCO	2044 H
LITTENHEIM	ELE	1176	P
LUPSTEIN	MAT	2871	G
MARCKOLSHEIM Silbermann	MAT	0242	Z
MARCKOLSHEIM Jules Ferry	ELE	2885	X
MARCKOLSHEIM Mozart	MAT	2211	P
MARLENHEIM Tilleuls	MAT	0243	A
MARLENHEIM Pflimlin	ELE	2840	Y
MITTELHAUSBERGEN A. Daudet	MAT	2660	C
MOLSHEIM Centre	MAT	0212	S
MOLSHEIM Les Tilleuls	ELE	1194	J
MOLSHEIM La Monnaie	ELE	2245	B
MUNDOLSHEIM Leclerc	MAT	1667	Y
MUNDOLSHEIM	ELE	0941	J
MUTZIG	Groupe scolaire	Hoffen	2933 Z
MUTZIG Schickelé	ELE	1221	N
NEUGARTHEIM/ITTLENHEIM La Felsch	ELE	2217	W
NIEDERBRONN Mont Rouge	MAT	2498	B
NIEDERBRONN Hans Haug	ELE	2393	M
OBERHAUSBERGEN Josue Hoffet	ELE	0960	E
OBERHAUSBERGEN Sarah Banzet	MAT	1718	D
OBERHOFFEN/MODER	MAT	0339	E
OBERHOFFEN/MODER	ELE	1967	Z
OBERNAI Camille Claudel	MAT	1515	H
OBERNAI Pablo Picasso	ELE	1433	U
OFFENDORF Les boutons d'or	ELE	2934	A
OFFENDORF Les Petits Matelots	MAT	0340	F
OSTWALD Les Tilleuls	MAT	0222	C
OSTWALD Centre	PRI	2034	X
OSTWALD Jean Racine	ELE	1428	N
PFAFFENHOFFEN Ph. Chrétien Schweitze	ELE	1079	J
PLOBSHEIM Le Moulin	MAT	2247	D
PLOBSHEIM Nouvelle Ecole	ELE	2005	R
PLOBSHEIM Cour du Château	ELE	2004	P
REICHSHOFFEN Grussenmeyer	MAT	0357	Z
REICHSHOFFEN Grussenmeyer	ELE	2111	F
REICHSTETT Hay	ELE	1017	S
REICHSTETT Hay	MAT	0324	N
ROESCHWOOG Roselière	MAT	0341	G
ROESCHWOOG A. Weckmann	ELE	2471	X
ROSHEIM Rosenmeer	PRI	2868	D
SAESSOLSHEIM	ELE	1112	V

SARRE-UNION	ELE	2006 S
SAVERNE Centre	MAT	2805 K
SAVERNE Centre	ELE	2238 U
SAVERNE Sources	MAT	1475 P
SAVERNE Sources	ELE	2239 V
SCHERWILLER	MAT	1485 A
SCHERWILLER Centre	ELE	2226 F
SCHILTIGHEIM Parc du Château	MAT	0329 U
SCHILTIGHEIM Léo Delibes	MAT	0330 V
SCHILTIGHEIM Exen Pire	ELE	1011 K
SCHILTIGHEIM Exen Schweitzer	ELE	0976 X
SCHILTIGHEIM Pfoeller	MAT	1969 B
SCHNERSHEIM Les 3 Vil	ELE	2802 G
SCHWEIGHOUSE Bocksberg	MAT	1937 S
SCHWEIGHOUSE	ELE	2285 V
SELESTAT Wimpfeling	MAT	1950 F
SELESTAT Oberlin	MAT	1486 B
SELESTAT Quartier Ouest Dorlan	ELE	2855 P
SELTZ	MAT	0363 F
SELTZ La Fontaine	ELE	2263 W
SOUFFELWEYERSHEIM Tilleuls	MAT	1518 L
SOUFFELWEYERSHEIM Coquelicots	MAT	0325 P
SOUFFELWEYERSHEIM Dannenberger	ELE	2956 Z
SOULTZ SOUS FORET	MAT	0372 R
SOULTZ SOUS FORET	ELE	2008 U
STRASBOURG Albert Le Grand	MAT	1722 H
STRASBOURG Albert Le Grand	ELE	1723 J
STRASBOURG Branly	MAT	0260 U
STRASBOURG Branly	ELE	2570 E
STRASBOURG Brigitte	MAT	2109 D
STRASBOURG Brigitte	ELE	2113 H
STRASBOURG Fischart	MAT	1333 K
STRASBOURG Fischart	ELE	2627 S
STRASBOURG Gustave Doré	ELE	2647 N
STRASBOURG Musau	MAT	0290 B
STRASBOURG Musau	ELE	0388 H
STRASBOURG Neufeld	MAT	0291 C
STRASBOURG Neufeld	ELE	2499 C
STRASBOURG Niederau	MAT	0275 K
STRASBOURG Niederau	ELE	0433 G
STRASBOURG Pasteur	MAT	0262 W
STRASBOURG Ste Madeleine	ELE	2361 C
STRASBOURG St Jean	MAT	0261 V
STRASBOURG St Jean	ELE	0441 R
STRASBOURG Stockfeld	MAT	0297 J
STRASBOURG Stockfeld	ELE	0404 A
STRASBOURG Stoskopf	PRI	2547 E
STRASBOURG St Thomas	MAT	0266 A
STRASBOURG St Thomas	ELE	0402 Y
STRASBOURG Schoepflin	PRI	0439 N
STRASBOURG Rhin	PRI	0398 U
STRASBOURG Wurtz	MAT	2589 A
STRASBOURG Wurtz	ELE	2596 H

STRASBOURG Ziegelau	MAT	0298	K
TRUCHTERSHEIM	MAT	1972	E
TRUCHTERSHEIM	ELE	1019	U
VENDENHEIM Clairefontaine	MAT	2453	C
VENDENHEIM P.Pflimlin	ELE	2473	Z
WALDOLWISHEIM	ELE	1190	E
WASSELONNE Jean Cocteau	MAT	2593	E
WASSELONNE Paul Fort	ELE	2555	N
WEYERSHEIM	ELE	2137	J
WEYERSHEIM Les Cygnes	MAT	0309	X
WICKERSHEIM/WILLSHAUSEN Nvelle Ecole	PRI	3058	K
WISSEMBOURG Europe	MAT	1891	S
WISSEMBOURG St Jean Ohleyer	ELE	0640	G
WISSEMBOURG Leszczynska	MAT	0373	S
WISSEMBOURG Wentzel	ELE	0639	F
WOERTH	MAT	0377	W
WOERTH	ELE	2398	T
WOLFISHEIM M.Alexandre	MAT	0326	R
WOLFISHEIM G. Muller	ELE	2114	J

**FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LES ENSEIGNANTS AYANT ANTERIEUREMENT
ÉTÉ NOMMÉS DANS L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ÉCOLE PENDANT AU MOINS 3 ANS
ET SOLLICITANT UN POSTE DE DIRECTION POUR LA RENTRÉE 2017**

A retourner pour le **23 mars 2017** au plus tard à la circonscription de rattachement
(ne sont pas concernés les directeurs actuellement affectés à titre définitif
ni les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur pour la rentrée 2017)

1) Identification

NOM _____ NOM DE JEUNE FILLE _____ PRENOM _____

Date de naissance _____ Tél. (personnel) :

/ / / / / / / /

Adresse personnelle _____

GRADE : Instituteur Professeur des écoles

2) Fonctions

Adjoint - Spécialisé - Maître Formateur - Directeur d'école à classe unique - autre (à préciser) : _____

Nom et adresse de l'école d'affectation actuelle _____

_____ Tél. de l'école :

/ / / / / / / /

POSTES DE DIRECTION OCCUPÉS DEPUIS LA TITULARISATION

AFFECTATIONS	MODALITÉS D'AFFECTATION (à titre définitif ou à titre provisoire)	DU	AU

Date de la dernière inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus : _____

3) Avis motivé de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Favorable Défavorable

ANNEE 2017 – 2018
DEMANDE DE POSTE SPECIALISE
 (option C, D, E, F et G)

A retourner pour le **17 mai 2017** au plus tard à la circonscription de l'ASH

Circonscription :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Corps/grade :

Établissement d'affectation au 1^{er} septembre 2016 : à TPD			
N° établissement	Nom de l'établissement	Quotité d'affectation	Observations éventuelles
- 067			
Établissement d'affectation souhaité au 1^{er} septembre 2017 (obligatoirement un poste spécialisé figurant dans la liste diffusée après le 1 ^{er} temps du mouvement)			
N° établissement	Nom de l'établissement	Quotité d'affectation	Observations éventuelles
- 067			
- 067			

SIGNATURE de l'enseignant :

Avis de l'Inspecteur(trice) de l'Education Nationale :

Fait à, le

Signature :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'ASH:

Fait à, le

Signature :

ANNEE 2017 – 2018
DEMANDE DE POSTE EN ENSEIGNEMENT BILINGUE

A retourner pour le **17 mai 2017** au plus tard à la Mission langues à la DSDEN

Circonscription :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Corps/grade :

Affectation au 1^{er} septembre 2016 : <input type="checkbox"/> Définitive <input type="checkbox"/> Provisoire			
N° établissement	Nom de l'établissement	Quotité d'affectation	Observations éventuelles
067			
Quotité de travail demandée pour 2017/2018 : <input type="checkbox"/> 100 % <input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 50 %			
Affectation souhaitée au 1^{er} septembre 2017 (obligatoirement un poste figurant dans la liste diffusée après le 1 ^{er} temps du mouvement)			
<input type="checkbox"/>	2 x 0.50 en allemand dans deux classes bilingues		
<input type="checkbox"/>	0.50 en allemand et 0.50 en français dans la même classe		
<input type="checkbox"/>	Des remplacements en classe bilingue (poste de zil)		

SIGNATURE de l'enseignant :

Avis de l'Inspecteur(trice) de l'Education Nationale :

Fait à, le

Signature :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la validation des compétences :

Fait à, le

Signature :

**ANNEE 2017 – 2018
 DEMANDE DE MAINTIEN DANS L'ECOLE
 (SERA ETUDIEE SI VOUS N'OBTENEZ PAS DE POSTE AU 1^{ER} TEMPS DU
 MOUVEMENT)**

A retourner pour le **28 avril 2017** au plus tard à la circonscription de rattachement **sans attendre les résultats de la 1^{ère} phase**

Circonscription :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Corps/grade : Quotité de travail demandée au 01/09/2017 :

Établissement(s) d'affectation au 1^{er} septembre 2016 :		Quotité de travail actuelle :	
N° établissement	Nom de l'établissement	Quotité d'affectation	Observations éventuelles
- 067			
- 067			
- 067			
- 067			

Établissement d'affectation souhaité au **1^{er} septembre 2017** : au moins un 0,50 ou deux 0,25 sur la même affectation que celle de l'année 2015/2016 pour un PE exerçant à 100 % ou à 75 %
 ou au moins un 0,25 sur la même affectation que celle de l'année 2015/2016 pour un PE travaillant à 50 %.

N° établissement	Nom de l'établissement	Quotité d'affectation	Observations éventuelles
- 067			
- 067			
- 067			
- 067			

SIGNATURE de l'enseignant :

Avis de l'Inspecteur(trice) de l'Education Nationale : En cas d'avis défavorable autre que lié à la pérennité du poste.

Fait à, le

Signature :

DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

A retourner à la DSDEN Division du 1^{er} degré 65 avenue de la Forêt Noire CS 30006
67083 STRASBOURG CEDEX
avant le **24 mars 2017** délai de rigueur

Les allègements de service, qui correspondent à un accompagnement limité dans le temps, ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne sont pas reconduits de manière automatique.

1^{ère} demande

Renouvellement

Nom..... Prénom

Né(e) le.....

Adresse personnelle : N°Rue

Code postal Ville

Téléphone PortableMail

GradeSpécialité.....

Etablissement d'affectation

A titre définitif provisoire
 temps plein temps partiel-quotité :.....%

Etes-vous reconnu(e) travailleur handicapé ? OUI NON
(Si oui, joindre une copie de l'attestation transmise par la MDPH)

Si non, demande en cours ? OUI NON

Avez-vous sollicité un temps partiel pour la rentrée 2017/2018 :
 NON OUI quotité demandée :.....%

L'avis remis par le médecin de prévention suite à votre visite devra être joint au présent formulaire

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur le présent formulaire et reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution des allègements de service.

Fait à :

le :

Signature :

ZONES GEOGRAPHIQUES

INE	Sigle	Denomination	Commune	Circo	Secteur de collège	
1003B	E.E.PU	NICOLE FONTAINE	ACHENHEIM	STBG 10	ACHENHEIM (PAUL WERNERT) 0671686	
1766F	E.M.PU		ACHENHEIM	STBG 10		
0969P	E.E.PU	BELLE VUE	BREUSCHWICKERS HEIM	STBG 10		
1714Z	E.M.PU		BREUSCHWICKERS HEIM	STBG 10		
2489S	E.E.PU		HANGENBIETEN	STBG 10		
2545C	E.M.PU		HANGENBIETEN	STBG 10		
0965K	E.E.PU	LE PETIT PRINCE	ITTENHEIM	STBG 10		
2451A	E.M.PU	LE PETIT PRINCE	ITTENHEIM	STBG 10		
2661D	E.E.PU		KOLBSHEIM	STBG 10		
0327S	E.M.PU		OBERSCHAEFFOLS HEIM	STBG 10		
1016R	E.E.PU	LES CIGOGNES	OBERSCHAEFFOLS HEIM	STBG 10		
1021W	E.E.PU		OSTHOFFEN	STBG 10		
3014M	SEGPA		HEILIGENSTEIN	ASH		BARR (E. SCHURE) 0672133
0225F	E.M.PU		ANDLAU	OBERNAI		
1964W	E.E.PU		ANDLAU	OBERNAI		
1482X	E.E.PU	VOSGES	BARR	OBERNAI		
2287X	E.E.PU	VALLEE	BARR	OBERNAI		
2775C	E.M.PU	LES VIGNES	BARR	OBERNAI		
2979Z	E.E.PU	DES TANNEURS	BARR	OBERNAI		
1437Y	E.E.PU		BOURGHEIM	OBERNAI		
0715N	E.E.PU		EICHHOFFEN	OBERNAI		
0238V	E.M.PU		GERTWILLER	OBERNAI		
0713L	E.E.PU		GERTWILLER	OBERNAI		
0196Z	E.M.PU		GOXWILLER	OBERNAI		
1438Z	E.E.PU		GOXWILLER	OBERNAI		
0714M	E.E.PU		HEILIGENSTEIN	OBERNAI		
2619H	E.M.PU		HEILIGENSTEIN	OBERNAI		
0720U	E.E.PU		LE HOHWALD	OBERNAI		
0705C	E.E.PU		MITTELBERGHEIM	OBERNAI		
0725Z	E.E.PU		SAINT-PIERRE	OBERNAI		
1490F	E.M.PU		STOTZHEIM	OBERNAI		
2913C	E.E.PU		STOTZHEIM	OBERNAI		
2854N	E.E.PU		VALFF	OBERNAI		
2098S	E.E.PU		ZELLWILLER	OBERNAI		
0230L	E.M.PU	CENTRE	BENFELD	ERSTEIN	BENFELD (R. SCHUMAN) 0670003	
2082Z	E.E.PU	ROHAN	BENFELD	ERSTEIN		
2083A	E.E.PU	BRIAND	BENFELD	ERSTEIN		
2146U	E.M.PU	VOSGES	BENFELD	ERSTEIN		
1348B	E.E.PU		HERBSHEIM	ERSTEIN		
0252K	E.M.PU		HUTTENHEIM	ERSTEIN		
2273G	E.E.PU		HUTTENHEIM	ERSTEIN		
1352F	E.E.PU		KERTZFELD	ERSTEIN		
1354H	E.E.PU	RENE CASSIN	KOGENHEIM	ERSTEIN		
1356K	E.E.PU		MATZENHEIM	ERSTEIN		
2010W	E.M.PU		MATZENHEIM	ERSTEIN		
1360P	E.E.PU		ROSSFELD	ERSTEIN		
1362S	E.E.PU		SAND	ERSTEIN		
1669A	E.M.PU		SAND	ERSTEIN		
1364U	E.E.PU		SERMERSHEIM	ERSTEIN		
1501T	E.M.PU		WESTHOUSE	ERSTEIN		
2576L	E.E.PU		WESTHOUSE	ERSTEIN		

0004R	E.E.PU	CHÂTEAU D'ANGLETERRE	BISCHHEIM	ASH	BISCHHEIM I (RIED / LAMARTINE) 0670004
1822S	UPI	LAMARTINE	BISCHHEIM	ASH	
1823T	SEGPA	Le RIED	BISCHHEIM	ASH	
0315D	E.M.PU	LES PRUNELLIERES	BISCHHEIM	STBG 6	
0316E	E.M.PU	SAINT-LAURENT	BISCHHEIM	STBG 6	
0988K	E.E.PU	(Rue St Laurent)	BISCHHEIM	STBG 6	
2022J	E.M.PU	LAUCHACKER	BISCHHEIM	STBG 6	
2847F	E.E.PU	LES PRUNELLIERES	BISCHHEIM	STBG 6	
0314C	E.M.PU	CANAL	BISCHHEIM	STBG 6	
1993C	E.M.PU	CENTRE	BISCHHEIM	STBG 6	
2147V	E.M.PU	AT HOME	BISCHHEIM	STBG 6	
2391K	E.E.PU	AT HOME	BISCHHEIM	STBG 6	
2777E	E.E.PU	REPUBLIQUE	BISCHHEIM	STBG 6	
2219Y	E.M.PU	CENTRE	HOENHEIM	STBG 6	
2261U	E.E.PU	CENTRE	HOENHEIM	STBG 6	
2455E	E.E.PU	BOUCHESECHE	HOENHEIM	STBG 6	
2757H	E.M.PU	RIED	HOENHEIM	STBG 6	
0324N	E.M.PU	HAY	REICHSTETT	STBG 8	SOUFFELWEYERSHEIM 0672254
1017S	E.E.PU	HAY	REICHSTETT	STBG 8	
1518L	E.M.PU	LES TILLEULS	SOUFFELWEYERSHEIM	STBG 8	
2956Z	E.E.PU	DANNENBERGER	SOUFFELWEYERSHEIM	STBG 8	
2130B	UPI	A.MAUROIS	BISCHWILLER	ASH	BISCHWILLER I (ANDRE MAUROIS) 0672130
1910M	SEGPA	A.MAUROIS	BISCHWILLER	ASH	
0334Z	E.M.PU	REBGARTEN	BISCHWILLER	STBG 7	
3080J	E.E.PU	FOCH-MENUISIERS	BISCHWILLER	STBG 7	
2102W	E.M.PU	CENTRE	BISCHWILLER	STBG 7	
f2214T	E.E.PU		ROHRWILLER	STBG 7	
2590B	E.M.PU		ROHRWILLER	STBG 7	
0332X	E.M.PU	LUHBERG	BISCHWILLER	STBG 7	
0336B	E.M.PU		BISCHWILLER	STBG 7	
0913D	E.E.PU	ERLENBERG	BISCHWILLER	STBG 7	
2084B	E.M.PU	HASENSPRUNG	BISCHWILLER	STBG 7	
0303R	E.M.PU		GRIES	STBG 7	BISCHWILLER II(SAUT DU LIEVRE) 0672237
2243Z	E.E.PU		GRIES	STBG 7	
1771L	E.M.PU		KALTENHOUSE	STBG 7	
2027P	E.E.PU		KALTENHOUSE	STBG 7	
0972T	E.E.PU		KURTZENHOUSE	STBG 7	
1967Z	E.E.PU		OBERHOFFEN SUR-MODER	STBG 7	
0339E	E.M.PU		OBERHOFFEN-SUR-MODER	STBG 7	
2562W	SEGPA		BOUXWILLER	ASH	BOUXWILLER 0672076
1061P	E.E.PU	EX GRIESBACH-LE-BASTBERG	BOUXWILLER	SAVERNE	
1081L	E.E.PU	EX RIEDHEIM	BOUXWILLER	SAVERNE	
1462A	E.M.PU		BOUXWILLER	SAVERNE	
2024L	E.E.PU	Marguerite Thiébold	BOUXWILLER	SAVERNE	
2848G	E.M.PU	EX IMBSHEIM	BOUXWILLER	SAVERNE	
1058L	E.E.PU		BUSWILLER	SAVERNE	
1060N	E.E.PU		DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	SAVERNE	
1068X	E.E.PU		KIRRWILLER-BOSSSELSHAUSEN	SAVERNE	
1071A	E.E.PU		NEUWILLER-LES-SAVERNE	SAVERNE	
1464C	E.M.PU		NEUWILLER-LES-SAVERNE	SAVERNE	
1076F	E.E.PU		NIEDERSOULTZBACH	VOSGES DU NORD	
1077G	E.E.PU		OBERMODERN-ZUTZENDORF	SAVERNE	
1086S	E.E.PU		OBERMODERN-ZUTZENDORF	SAVERNE	

1465D	E.M.PU		OBERMODERN-ZUTZENDORF	SAVERNE	BOUXWILLER 0672076
1078H	E.E.PU		OBERSOULTZBACH	VOSGES DU NORD	
1185Z	E.E.PU		PRINTZHEIM	SAVERNE	
1082M	E.E.PU		SCHALKENDORF	SAVERNE	
1084P	E.E.PU		UTTWILLER	VOSGES DU NORD	
1088U	E.E.PU		WEITERSWILLER	VOSGES DU NORD	
1028D	E.E.PU		BERNOLSHEIM	HG SUD	BRUMATH 0670009
0299L	E.M.PU	LES CIGOGNES	BRUMATH	HG SUD	
0300M	E.M.PU	ARC-EN-CIEL	BRUMATH	HG SUD	
0942K	E.E.PU	LES REMPARTS	BRUMATH	HG SUD	
0948S	E.E.PU	PIERRE PFLIMLIN	BRUMATH	HG SUD	
2663F	E.E.PU	R. SCHUMAN	BRUMATH	HG SUD	
3082L	E.E.PU		DONNENHEIM	HG SUD	
1008G	E.E.PU		KRIEGSHEIM	HG SUD	
0307V	E.M.PU		MOMMENHEIM	HG SUD	
2799D	E.E.PU		MOMMENHEIM	HG SUD	
0235S	E.M.PU		CHATENOIS	SELESTAT	CHATENOIS (DES CHATEAUX) 0671962
1994D	E.M.PU	Hahnenberg	CHATENOIS	SELESTAT	
2493W	E.E.PU	MAURICE ET KATIA KRAFT	CHATENOIS	SELESTAT	
0240X	E.M.PU		KINTZHEIM	SELESTAT	
0772A	E.E.PU		KINTZHEIM	SELESTAT	
0780J	E.E.PU		LA VANCELLE	SELESTAT	
0774C	E.E.PU		ORSCHWILLER	SELESTAT	
1485A	E.M.PU		SCHERWILLER	SELESTAT	
2226F	E.E.PU	CENTRE	SCHERWILLER	SELESTAT	
2588Z	E.M.PU		BERNARDVILLE	OBERNAI	DAMBACH-LA-VILLE(DU BERNSTEIN) 0670011
2869E	E.M.PU		BLIENSCHWILLER	OBERNAI	
0236T	E.M.PU		DAMBACH-LA-VILLE	OBERNAI	
2271E	E.E.PU		DAMBACH-LA-VILLE	OBERNAI	
0259T	E.M.PU		EBERSHEIM	OBERNAI	
1966Y	E.E.PU		EBERSHEIM	OBERNAI	
0770Y	E.E.PU		EBERSMUNSTER	OBERNAI	
0237U	E.M.PU		EPFIG	OBERNAI	
2202E	E.E.PU		EPFIG	OBERNAI	
0721V	E.E.PU		ITTERSWILLER	OBERNAI	
0722W	E.E.PU	LES VIGNES	NOTHALTEN	OBERNAI	
0724Y	E.E.PU		REICHSFELD	OBERNAI	
0464R	E.E.PU		ADAMSWILLER	VOSGES DU NORD	DIEMERINGEN (DE L'EICHEL) 0671741
0529L	E.E.PU		BUTTEN	VOSGES DU NORD	
2853M	E.M.PU		DEHLINGEN	VOSGES DU NORD	
0472Z	E.E.PU		DIEMERINGEN	VOSGES DU NORD	
1467F	E.M.PU		DIEMERINGEN	VOSGES DU NORD	
2954X	E.M.PU		DOMFESSEL	VOSGES DU NORD	
0548G	E.E.PU		LORENTZEN	VOSGES DU NORD	
2029S	E.E.PU		MACKWILLER	VOSGES DU NORD	
1460Y	E.M.PU		OERMINGEN	VOSGES DU NORD	
2033W	E.E.PU		OERMINGEN	VOSGES DU NORD	
0549H	E.E.PU		RATZWILLER	VOSGES DU NORD	
0515W	E.E.PU		STRUTH	VOSGES DU NORD	

0517Y	E.E.PU		TIEFFENBACH	VOSGES DU NORD	DIEMERINGEN (DE L'EICHEL) 0671741
2825G	E.E.PU		VOELLERDINGEN	VOSGES DU NORD	
0489T	E.E.PU		VOLKSBERG	VOSGES DU NORD	
0490U	E.E.PU		WALDHAMBACH	VOSGES DU NORD	
0492W	E.E.PU		WEISLINGEN	VOSGES DU NORD	
0465S	E.E.PU		ASSWILLER	VOSGES DU NORD	DRULINGEN 0670014
0466T	E.E.PU		BAERENDORF	VOSGES DU NORD	
0468V	E.E.PU		BERG	VOSGES DU NORD	
0469W	E.E.PU		BETTWILLER	VOSGES DU NORD	
0471Y	E.E.PU		BUST	VOSGES DU NORD	
0463P	E.E.PU		DRULINGEN	VOSGES DU NORD	
2679Y	E.M.PU		DURSTEL	VOSGES DU NORD	
2980A	E.E.PU	LE REHTHAL	ESCHBOURG	VOSGES DU NORD	
0474B	E.E.PU		ESCHWILLER	VOSGES DU NORD	
0476D	E.E.PU		EYWILLER	VOSGES DU NORD	
2961E	E.M.PU		GUNGWILLER	VOSGES DU NORD	
0479G	E.E.PU		HIRSCHLAND	VOSGES DU NORD	
0496A	E.E.PU	LES CASTORS	LA PETITE-PIERRE	VOSGES DU NORD	
0505K	E.E.PU		LOHR	VOSGES DU NORD	
0483L	E.E.PU		OTTWILLER	VOSGES DU NORD	
0507M	E.E.PU	LES CASTORS	PETERSBACH	VOSGES DU NORD	
0508N	E.E.PU		PFALZWEYER	VOSGES DU NORD	
0485N	E.E.PU		REXINGEN	VOSGES DU NORD	
0486P	E.E.PU		SIEWILLER	VOSGES DU NORD	
0494Y	E.E.PU		WEYER	VOSGES DU NORD	
0477E	E.E.PU		GOERLINGEN	VOSGES DU NORD	
0480H	E.E.PU		KIRRBERG	VOSGES DU NORD	
0484M	E.M.PU		RAUWILLER	VOSGES DU NORD	
2510P	E.E.PU		DALHUNDEN	STBG 7	DRUSENHEIM 0672074
0337C	E.M.PU		DRUSENHEIM	STBG 7	
1519M	E.M.PU	MOLIERE	DRUSENHEIM	STBG 7	
2801F	E.E.PU		DRUSENHEIM	STBG 7	
2081Y	E.E.PU		SESSENHEIM	STBG 7	
2832P	E.M.PU		SESSENHEIM	STBG 7	
0832R	E.E.PU		STATTMATTEN	STBG 7	
0198B	E.M.PU		DUPPIGHEIM	STBG 10 EUROPE	DUTTLENHEIM 0672896
1401J	E.E.PU		DUPPIGHEIM	STBG 10 EUROPE	
0199C	E.M.PU	TOMI UNGERER	DUTTLENHEIM	STBG 10 EUROPE	
2258R	E.E.PU	JEAN HANS ARP	DUTTLENHEIM	STBG 10 EUROPE	

0318G	E.M.PU	VIEUX MOULIN	ECKBOLSHEIM	STBG 4	ECKBOLSHEIM (K ET M KRAFFT) 0670016
0319H	E.M.PU	BAUERNHOF	ECKBOLSHEIM	STBG 4	
0326R	E.M.PU	MAXIME ALEXANDRE	WOLFISHEIM	STBG 4	
2114J	E.E.PU	GERMAIN MULLER	WOLFISHEIM	STBG 4	
2103X	E.E.PU	LES TILLEULS	ECKBOLSHEIM	STBG 4	
1693B	SEGPA		ERSTEIN	ASH	ERSTEIN I (R. ROLLAND) 0670017
0200D	E.M.PU	CHATEAU D'EAU	ERSTEIN	ERSTEIN	
1513F	E.M.PU	LE BRIEHLY	ERSTEIN	ERSTEIN	
2040D	E.E.PU	ANNE FRANK	ERSTEIN	ERSTEIN	
2041E	E.E.PU	PIERRE ET MARIE CURIE	ERSTEIN	ERSTEIN	
2443S	E.M.PU	HAMEAU KRAFFT	ERSTEIN	ERSTEIN	
0206K	E.M.PU		HINDISHEIM	ERSTEIN	
2272F	E.E.PU		HINDISHEIM	ERSTEIN	
1379K	E.E.PU		HIPSHEIM	ERSTEIN	
2788S	E.E.PU		ICHTRATZHEIM	ERSTEIN	
1380L	E.E.PU		LIMERSHEIM	ERSTEIN	
1388V	E.E.PU		SCHAEFFERSHEIM	ERSTEIN	
1382N	E.E.PU		NORDHOUSE	ERSTEIN	
1371B	E.E.PU		BOLSENHEIM	ERSTEIN	
1996F	E.E.PU	LES CIGOGNES	GERSTHEIM	ERSTEIN	
2960D	E.M.PU		GERSTHEIM	ERSTEIN	
1385S	E.E.PU		OBENHEIM	ERSTEIN	
2002M	E.M.PU		OBENHEIM	ERSTEIN	
1386T	E.E.PU		OSTHOUSE	ERSTEIN	
1390X	E.E.PU		UTTENHEIM	ERSTEIN	
0201E	E.M.PU	CENTRE	ESCHAU	STBG 10	ESCHAU (S. BRANT) 0671687
1768H	E.M.PU	PULVERLAECHEL	ESCHAU	STBG 10	
2454D	E.E.PU	L'ILE AUX FRENES	ESCHAU	STBG 10	
0197A	E.M.PU	HAMEAU D'OHNHEIM	FEGERSHEIM	STBG 10	
0202F	E.M.PU	EC MAT	FEGERSHEIM	STBG 10	
1408S	E.E.PU		FEGERSHEIM	STBG 10	
1409T	E.E.PU	HAM. D'OHNHEIM	FEGERSHEIM	STBG 10	
0219Z	E.M.PU	CENTRE	PLOBSHEIM	STBG 10	
2004P	E.E.PU	ECOLE DU CHATEAU	PLOBSHEIM	STBG 10	
2005R	E.E.PU	NOUVELLE ECOLE	PLOBSHEIM	STBG 10	
2247D	E.M.PU	LE MOULIN	PLOBSHEIM	STBG 10	
				STBG 10	GEISPOLSHEIM (J DE LA FONTAINE) 0671824
2038B	E.E.PU		BLAESHEIM	STBG 10	
2580R	E.M.PU		BLAESHEIM	STBG 10	
1404M	E.E.PU		ENTZHEIM	STBG 10	
2392L	E.M.PU		ENTZHEIM	STBG 10	
0203G	E.M.PU	CENTRE	GEISPOLSHEIM	STBG 10	
0204H	E.M.PU	LE PETIT PRINCE	GEISPOLSHEIM	STBG 10	
1396D	E.E.PU	DE LA GARE	GEISPOLSHEIM	STBG 10	
2470W	E.E.PU	SAINT EXUPERY	GEISPOLSHEIM	STBG 10	
1422G	E.E.PU		LIPSHEIM	STBG 10	
2001L	E.M.PU		LIPSHEIM	STBG 10	
0024M	UPI	A.SIEGFRIED	HAGUENAU	ASH	HAGUENAU 067180
1734W	UPI	KLEBER	HAGUENAU	ASH	
1959R	SEGPA	KLEBER	HAGUENAU	ASH	
0347N	E.M.PU	SAINT-NICOLAS	HAGUENAU	H NORD	
0348P	E.M.PU	MARXENHOUSE	HAGUENAU	H NORD	
0866C	E.E.PU	ST-NICOLAS I	HAGUENAU	HG NORD	
0900P	E.E.PU	SAINT NICOLAS II	HAGUENAU	HG NORD	
1520N	E.M.PU	SAINT-JOSEPH	HAGUENAU	H NORD	
2539W	E.M.PU	LA MODER	HAGUENAU	H NORD	
2739N	E.E.PU	MUSAU	HAGUENAU	HG NORD	
2882U	E.M.PU	METZGERHOF	HAGUENAU	H NORD	
0343J	E.M.PU	BELLE-VUE	HAGUENAU	H NORD	
0344K	E.M.PU	BILDSTOECKEL	HAGUENAU	H NORD	
0345L	E.M.PU	FRANCOISE DOLTO	HAGUENAU	H NORD	
0867D	E.E.PU	ST-GEORGES	HAGUENAU	HG NORD	
0901R	E.E.PU	VIEILLE ILE	HAGUENAU	HG NORD	

0929W	E.E.PU	HAM. DE HARTHOUSE	HAGUENAU	HG NORD	HAGUENAU 067180
2105Z	E.M.PU	LES PINS	HAGUENAU	H NORD	
2260T	E.E.PU	HAM. DE MARIENTHAL	HAGUENAU	HG NORD	
2738M	E.M.PU	MUSAU	HAGUENAU	H NORD	
1802V	IME	HARTHOUSE	HAGUENAU	ASH	
0864A	E.E.PU		BATZENDORF	HG SUD	KLEBER HAGUENAU 0671734
2275J	E.M.PU		NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	HG SUD	
2276K	E.E.PU		NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	HG SUD	
2490T	E.E.PU		WEITBRUCH	HG SUD	
2786P	E.M.PU		WEITBRUCH	HG SUD	
0875M	E.E.PU	JACQUES PREVERT	HERRLISHEIM	STBG 7	HERRLISHEIM 0671911
0910A	E.E.PU	LES HIRONDELLES	HERRLISHEIM	STBG 7	
2874K	E.M.PU		HERRLISHEIM	STBG 7	
0340F	E.M.PU	LES PETITS MATELOTS	OFFENDORF	STBG 7	
2934A	E.E.PU		OFFENDORF	STBG 7	
2991M	E.M.PU		DUNTZENHEIM	SAVERNE	HOCHFELDEN 0671961
1092Y	E.E.PU		ALTECKENDORF	HG SUD	
1093Z	E.E.PU		BOSENDORF	HG SUD	
1095B	E.E.PU		ETTENDORF	HG SUD	
1098E	E.M.PU		GEISWILLER	HG SUD	
1099F	E.E.PU		GINGSHEIM	SAVERNE	
0310Y	E.M.PU		HOCHFELDEN	HG SUD	
2208L	E.E.PU		HOCHFELDEN	HG SUD	
1101H	E.E.PU		HOHATZENHEIM	HG SUD	
1102J	E.E.PU		HOHFRANKENHEIM	HG SUD	
1106N	E.E.PU		MINVERSHEIM	HG SUD	
1108R	E.E.PU		MITTELHAUSEN	HG SUD	
2787R	E.M.PU		MUTZENHOUSE	HG SUD	
1111U	E.E.PU		RINGENDORF	HG SUD	
1114X	E.E.PU		SCHAFFHOUSE-SUR- ZORN	HG SUD	
1115Y	E.E.PU		SCHERLENHEIM	HG SUD	
0311Z	E.M.PU		SCHWINDRATZHEIM	HG SUD	
2909Y	E.E.PU		SCHWINDRATZHEIM	HG SUD	
1119C	E.E.PU		WALTENHEIM-SUR-ZORN	HG SUD	
3058K	E.E.PU	LA DECAPOLE	WICKERSHEIM- WILSHAUSEN	HG SUD	
1122F	E.E.PU		WILWISHEIM	HG SUD	
2803H	E.E.PU		WINGERSHEIM	HG SUD	
0302P	E.M.PU		GEUDERTHEIM	HG SUD	HOERDT (BALDUNG GRIEN) 0672012
2664G	E.E.PU		GEUDERTHEIM	HG SUD	
0304S	E.M.PU		HOERDT	HG SUD	
3057J		IM LEH	HOERDT	HG SUD	
0309X	E.M.PU	LES CYGNES	WEYERSHEIM	HG SUD	
2137J	E.E.PU		WEYERSHEIM	HG SUD	
1455T	EREA	H.EBEL	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	ASH	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 0670218
2119X	SEGPA	LES ROSEAUX	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	ASH	
0255N	E.M.PU	CENTRE	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
0256P	E.M.PU	NORD	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
1413X	E.E.PU	CENTRE	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
1664V	E.M.PU	LA PLAINE	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
2000K	E.E.PU	LES VERGERS	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
2115K	E.E.PU	NORD	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
2204G	E.E.PU	LIXENBUHL	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	

1416A	E.E.PU	SUD	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 0670218
1716B	E.M.PU	LIBERMANN	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
2042F	E.E.PU	LIBERMANN	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
2210N	E.M.PU	ORME	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	STBG 1	
1056J	E.E.PU		BISCHHOLTZ	VOSGES DU NORD	INGWILLER 0670035
1065U	E.E.PU		INGWILLER	VOSGES DU NORD	
1069Y	E.E.PU		MENCHHOFFEN	VOSGES DU NORD	
1070Z	E.E.PU		MULHAUSEN	VOSGES DU NORD	
2962F	E.M.PU		SCHILLERSDORF	VOSGES DU NORD	
1085R	E.E.PU		WEINBOURG	VOSGES DU NORD	
1698G	SEGPA		LA BROQUE	ASH	LA BROQUE (FRISON-ROCHE) 0671697
1253Y	E.E.PU		BOURG-BRUCHE	MOLSHEIM	
1254Z	E.E.PU		COLROY-LA-ROCHE	MOLSHEIM	
1273V	E.E.PU		FOUDAY	MOLSHEIM	
0233P	E.M.PU	HAMEAU LA CLAQUETTE	LA BROQUE	MOLSHEIM	
2086D	E.E.PU		LA BROQUE	MOLSHEIM	
2829L	E.E.PU	LA CLAQUETTE	LA BROQUE	MOLSHEIM	
0210P	E.M.PU		NATZWILLER	MOLSHEIM	
2138K	E.E.PU		NATZWILLER	MOLSHEIM	
2571F	E.M.PU		NEUVILLER-LA-ROCHE	MOLSHEIM	
1255A	E.E.PU		PLAINE	MOLSHEIM	
1257C	E.E.PU		RANRUPT	MOLSHEIM	
2932Y	E.E.PU		ROTHAU	MOLSHEIM	
2662E	E.E.PU		SAALES	MOLSHEIM	
1258D	E.E.PU		SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	MOLSHEIM	
1259E	E.E.PU		SAULXURES	MOLSHEIM	
1286J	E.E.PU		WALDERSBACH	MOLSHEIM	
1544P	ETCC	OBERLIN	LA BROQUE	ASH	
1287K	E.E.PU		WILDERSBACH	MOLSHEIM	
0922N	E.E.PU		BITSCHHOFFEN	HG SUD	LA WALCK (VAL DE MODER) 0671598
0837W	E.E.PU		ENGWILLER	HG SUD	
1100G	E.E.PU		GRASSENDORF	HG SUD	
2262V	E.E.PU		KINDWILLER	HG SUD	
0862Y	E.E.PU		MORSCHWILLER	HG SUD	
2093L	E.E.PU		NIEDERMODERN	HG SUD	
1079J	E.E.PU	PHILIPPE CHRETIEN SCHWEITZER	PFÄFFENHOFFEN	HG SUD	
2227G	E.E.PU	PIERRE PFLIMLIN	VAL DE MODER	HG SUD	
2139L	E.E.PU		UHRWILLER	HG SUD	
0301N	E.M.PU	LE VERGER	GAMBSHEIM	STBG 7	LA WANTZENAU (ANDRE MALRAUX) 0671689
1995E	E.M.PU	LE BITZIG	GAMBSHEIM	STBG 7	
2087E	E.E.PU	L'ILL AU RHIN	GAMBSHEIM	STBG 7	
0305T	E.M.PU		KILSTETT	STBG 7	
0982D	E.E.PU	LOUISE WEISS	KILSTETT	STBG 7	
0306U	E.M.PU	CENTRE	LA WANTZENAU	STBG 7	
1581E	E.M.PU	WOERTHEL	LA WANTZENAU	STBG 7	
2951U	E.E.PU	ILL & RIED	LA WANTZENAU	STBG 7	
0359B	E.M.PU		LAUTERBOURG	WISSEMBOURG	LAUTERBOURG (GEORGES HOLDERITH 0671688)
0574K	E.E.PU		LAUTERBOURG	WISSEMBOURG	
0362E	E.M.PU		MOTHERN	WISSEMBOURG	
0567C	E.E.PU		MOTHERN	WISSEMBOURG	

0569E	E.E.PU		MUNCHHAUSEN	WISSEMBOURG	LAUTERBOURG (GEORGES HOLDERITH 0671688
0575L	E.E.PU		NEEWILLER-PRES- LAUTERBOURG	WISSEMBOURG	
0360C	E.M.PU		NIEDERLAUTERBACH	WISSEMBOURG	
2160J	E.E.PU		NIEDERLAUTERBACH	WISSEMBOURG	
0573J	E.E.PU		OBERLAUTERBACH	WISSEMBOURG	
2288Y	E.E.PU		SALMBACH	WISSEMBOURG	
0581T	E.E.PU		SCHEIBENHARD	WISSEMBOURG	
0591D	E.E.PU		WINTZENBACH	WISSEMBOURG	
1735X	SEGPA	M.ALEXANDRE	LINGOLSHEIM	ASH	LINGOLSHEIM 0671690
0247E	E.M.PU	LES TULIPES	LINGOLSHEIM	STBG 4	
1418C	E.E.PU	CENTRE	LINGOLSHEIM	STBG 4	
1419D	E.E.PU	VOSGES	LINGOLSHEIM	STBG 4	
1421F	E.E.PU	MOLKENBRONN	LINGOLSHEIM	STBG 4	
0251J	E.M.PU		HOLTZHEIM	STBG 4	
2244A	E.E.PU	CENTRE	HOLTZHEIM	STBG 4	
0248F	E.M.PU	LES MESANGES	LINGOLSHEIM	STBG 4	
1665W	E.E.PU	LES PRES	LINGOLSHEIM	STBG 4	
1934N	E.M.PU	LES PRIMEVERES	LINGOLSHEIM	STBG 4	
3100F	E.E.PU	SIMONE VEIL	LINGOLSHEIM	STBG 4	
2044H	E.E.PU	ELIAS CANETTI	LINGOLSHEIM	STBG 4	
1965X	E.E.PU		ARTOLSHEIM	SELESTAT	MARCKOLSHEIM (J.J. WALTZ) 0671600
0710H	E.E.PU		BALDENHEIM	SELESTAT	
0736L	E.E.PU		BOOTZHEIM	SELESTAT	
2744U	E.E.PU		ELSENHEIM	SELESTAT	
0741S	E.E.PU		HEIDOLSHEIM	SELESTAT	
2967L	E.E.PU		HESSENHEIM	SELESTAT	
0746X	E.E.PU		MACKENHEIM	SELESTAT	
0242Z	E.M.PU	SILBERMANN	MARCKOLSHEIM	SELESTAT	
2211P	E.M.PU	MOZART	MARCKOLSHEIM	SELESTAT	
2212R	E.E.PU		MUSSIG	SELESTAT	
0752D	E.E.PU		OHNENHEIM	SELESTAT	
2885X	E.E.PU	JULES FERRY	MARCKOLSHEIM	SELESTAT	
1296V	E.E.PU		BALBRONN	STBG 8	MARLENHEIM (GREGOIRE DE TOURS) 0671989
0243A	E.M.PU	TILLEULS	MARLENHEIM	STBG 8	
2840Y	E.E.PU	PIERRE PFLIMLIN	MARLENHEIM	STBG 8	
3066U	E.E.PU		NORDHEIM	STBG 8	
2978Y	E.E.PU		SCHARRACHBERGHEIM - IRMSTETT	STBG 8	
1321X	E.E.PU		TRAENHEIM	STBG 8	
1323Z	E.E.PU		WANGEN	STBG 8	
1129N	E.E.PU		ALLENWILLER	SAVERNE	MARMOUTIER 0671985
1132S	E.E.PU		DIMBSTHAL	SAVERNE	
2838W	E.E.PU		HENGWILLER	SAVERNE	
1126K	E.E.PU		MARMOUTIER	SAVERNE	
1469H	E.M.PU		MARMOUTIER	SAVERNE	
2873J	E.E.PU		REINHARDSMUNSTER	SAVERNE	
2671P	E.E.PU	LES ACACIAS	WESTHOUSE- MARMOUTIER	SAVERNE	
0676W	E.E.PU		ESCHBACH	HG NORD	MERTZWILLER 0671912
0678Y	E.E.PU		FORSTHEIM	HG NORD	
0690L	E.E.PU		LAUBACH	HG NORD	
2494X	E.E.PU	LA BUISSONNIERE	MERTZWILLER	HG NORD	
2617F	E.M.PU	LA BUISSONNIERE	MERTZWILLER	HG NORD	
0840Z	E.E.PU		MIETESHEIM	HG NORD	
0843C	E.E.PU		UTTENHOFFEN	HG NORD	
2611Z	SEGPA	R.BUGATTI	MOLSHEIM	ASH	MOLSHEIM I (HENRI MECK / BUGATTI) 0672606
1200R	E.E.PU		AVOLSHEIM	MOLSHEIM	
1298X	E.E.PU		BERGBIETEN	MOLSHEIM	
1303C	E.E.PU		DANGOLSHEIM	MOLSHEIM	
2206J	E.M.PU		ERNOLSHEIM-BRUCHE	STBG 10	
2351S	E.E.PU		ERNOLSHEIM-BRUCHE	STBG 10	
1308H	E.E.PU		FLEXBOURG	MOLSHEIM	

2245B	E.E.PU	LA MONNAIE	MOLSHEIM	MOLSHEIM	MOLSHEIM I (HENRI MECK / BUGATTI) 0672606
2621K	E.M.PU	PRES	MOLSHEIM	MOLSHEIM	
2096P	E.E.PU		SOULTZ-LES-BAINS	MOLSHEIM	
1195K	E.E.PU		ALTORF	STBG 10	
2849H	E.E.PU	F. J'ESPERE	DACHSTEIN	STBG 10	
0195Y	E.M.PU		DORLSHEIM	MOLSHEIM	
2143R	E.E.PU		DORLSHEIM	MOLSHEIM	
1208Z	E.E.PU		ERGERSHEIM	MOLSHEIM	
0212S	E.M.PU	CENTRE	MOLSHEIM	MOLSHEIM	
1194J	E.E.PU	LES TILLEULS	MOLSHEIM	MOLSHEIM	
1717C	E.M.PU	BRUCHE	MOLSHEIM	MOLSHEIM	
1232A	E.E.PU		WOLXHEIM	MOLSHEIM	
2013Z	UPI	PAUL EMILE VICTOR	MUNDOLSHEIM	ASH	MUNDOLSHEIM (PAUL EMILE VICTOR) 0672013
2014A	SEGPA		MUNDOLSHEIM	ASH	
0322L	E.M.PU	J.J. ROHFRI TSCH	LAMPERTHEIM	STBG 8	
0963H	E.E.PU		LAMPERTHEIM	STBG 8	
0941J	E.E.PU		MUNDOLSHEIM	STBG 8	
1667Y	E.M.PU	LECLERC	MUNDOLSHEIM	STBG 8	
2634Z	E.M.PU	HALDENBOURG	MUNDOLSHEIM	STBG 8	
0961F	E.E.PU	JULES VERNE	NIEDERHAUSBERGEN	STBG 8	
2568C	E.M.PU	LA COCCINELLE	NIEDERHAUSBERGEN	STBG 8	
1202T	E.E.PU		DINSHEIM	MOLSHEIM	MUTZIG (LOUIS ARBOGAST) 0671828
1484Z	E.M.PU		DINSHEIM	MOLSHEIM	
0239W	E.M.PU		GRENDLBRUCH	MOLSHEIM	
2088F	E.E.PU		GRESSWILLER	MOLSHEIM	
2667K	E.M.PU		GRESSWILLER	MOLSHEIM	
2209M	E.E.PU		HEILIGENBERG	MOLSHEIM	
0213T	E.M.PU	GENIE	MUTZIG	MOLSHEIM	
1220M	E.E.PU	ROHAN	MUTZIG	MOLSHEIM	
1221N	E.E.PU	RENE SCHICKELE	MUTZIG	MOLSHEIM	
2933Z	E.E.PU	GRPE SCO HOFFEN	MUTZIG	MOLSHEIM	
0214U	E.M.PU		NIEDERHASLACH	MOLSHEIM	
2031U	E.E.PU		NIEDERHASLACH	MOLSHEIM	
0215V	E.M.PU		OBERHASLACH	MOLSHEIM	
1224S	E.E.PU		OBERHASLACH	MOLSHEIM	
0216W	E.M.PU		STILL	MOLSHEIM	
1228W	E.E.PU		STILL	MOLSHEIM	
1498P	E.M.PU	GROUPE SCOLAIRE	URMATT	MOLSHEIM	
2529K	E.E.PU		URMATT	MOLSHEIM	
1241K	E.E.PU		GRENDLBRUCH	MOLSHEIM	
2104Y	E.E.PU		GUMBRECHTSHOFFEN	HG NORD	NIEDERBRONN-LES-BAINS (C.MUNCH) 0671738
0355X	E.M.PU	DU PETIT PONT	NIEDERBRONN-LES-BAINS	HG NORD	
2393M	E.E.PU	HANS HAUG	NIEDERBRONN-LES-BAINS	HG NORD	
2498B	E.M.PU	MONTRouGE	NIEDERBRONN-LES-BAINS	HG NORD	
2278M	E.M.PU		OBERBRONN	HG NORD	
2279N	E.E.PU		OBERBRONN	HG NORD	
0841A	E.E.PU		OFFWILLER	HG NORD	
2394N	E.M.PU		OFFWILLER	HG NORD	
0813V	E.E.PU		ROTHBACH	HG NORD	
2280P	E.E.PU		ZINSWILLER	HG NORD	
2078V	UPI	EUROPE	OBERNAI	ASH	OBERNAI I (FREPPPEL / EUROPE) 0672078
2283T	SEGPA	EUROPE	OBERNAI	ASH	
1435W	E.E.PU		BERNARDSWILLER	OBERNAI	
1240J	E.E.PU	Klingenthal	BOERSCH	OBERNAI	
0218Y	E.M.PU	FREPPPEL	OBERNAI	OBERNAI	
1434V	E.E.PU	FREPPPEL	OBERNAI	OBERNAI	
1772M	E.E.PU	DU PARC	OBERNAI	OBERNAI	
0211R	E.M.PU		OTTROTT	OBERNAI	
1246R	E.E.PU		OTTROTT	OBERNAI	
1250V	E.E.PU		SAINT-NABOR	OBERNAI	
1439A	E.E.PU		INNENHEIM	OBERNAI	
1933M	E.M.PU		INNENHEIM	OBERNAI	
0245C	E.M.PU		KRAUTERGER SHEIM	OBERNAI	
2875L	E.E.PU		KRAUTERGER SHEIM	OBERNAI	

0246D	E.M.PU		MEISTRATZHEIM	OBERNAI	OBERNAI I (FREPPPEL / EUROPE) 0672078
1443E	E.E.PU		MEISTRATZHEIM	OBERNAI	
0217X	E.M.PU		NIEDERNAI	OBERNAI	
1445G	E.E.PU	STE BARBE	NIEDERNAI	OBERNAI	
1433U	E.E.PU	PABLO PICASSO	OBERNAI	OBERNAI	
1515H	E.M.PU	CAMILLE CLAUDEL	OBERNAI	OBERNAI	
1719E	E.M.PU	GUSTAVE DORE	OBERNAI	OBERNAI	
0232N	E.M.PU		BOERSCH	OBERNAI	
1238G	E.E.PU		BOERSCH	OBERNAI	
0220A	E.M.PU	LE SCHLOESSEL	OSTWALD	STBG 1	OSTWALD (M. SCHONGAUER) 0672072
0222C	E.M.PU	LES TILLEULS	OSTWALD	STBG 1	
1427M	E.E.PU	LE SCHLOESSEL	OSTWALD	STBG 1	
1428N	E.E.PU	JEAN RACINE	OSTWALD	STBG 1	
2034X	E.E.PU	CENTRE	OSTWALD	STBG 1	
2075S	SEGPA		REICHSHOFFEN	ASH	REICHSHOFFEN (F. DOLTO) 0671595
2851K	E.E.PU		DAMBACH	HG NORD	
0353V	E.M.PU		GUNDERSHOFFEN	H NORD	
0838X	E.E.PU	EX GRIESBACH	GUNDERSHOFFEN	HG NORD	
2352T	E.E.PU	CENTRE	GUNDERSHOFFEN	HG NORD	
0357Z	E.M.PU	G,GRUSSENMEYER	REICHSHOFFEN	H NORD	
0842B	E.E.PU	P. DE LEUSSE	REICHSHOFFEN	HG NORD	
1336N	E.M.PU	P. DE LEUSSE	REICHSHOFFEN	H NORD	
2111F	E.E.PU	G,GRUSSENMEYER	REICHSHOFFEN	HG NORD	
2023K	E.E.PU		BOOFZHEIM	ERSTEIN	RHINAU 0671963
2085C	E.M.PU		BOOFZHEIM	ERSTEIN	
0737M	E.E.PU		DIEBOLSHEIM	ERSTEIN	
1346Z	E.E.PU		FRIESENHEIM	ERSTEIN	
1358M	E.E.PU	CENTRE	RHINAU	ERSTEIN	
1359N	E.E.PU	SCHMALAU	RHINAU	ERSTEIN	
1366W	E.E.PU		WITTERNHEIM	ERSTEIN	
0231M	E.M.PU	LE CASTEL	BISCHOFFSHEIM	OBERNAI	ROSHEIM (HERRADE DE LANDSBERG) 0671913
1236E	E.E.PU		BISCHOFFSHEIM	OBERNAI	
1243M	E.E.PU		GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	OBERNAI	
1997G	E.M.PU		GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	OBERNAI	
1245P	E.E.PU		MOLLKIRCH	OBERNAI	
1248T	E.E.PU		ROSENWILLER	OBERNAI	
1496M	E.M.PU	HENRI EGGESTEIN	ROSHEIM	OBERNAI	
2868D	E.E.PU	ROSENMEER	ROSHEIM	OBERNAI	
2077U	SEGPA		VOSGES DU NORD	VOSGES DU NORD	VOSGES DU NORD 0670056
0527J	E.E.PU		ALTWILLER	VOSGES DU NORD	
0470X	E.E.PU		BURBACH	VOSGES DU NORD	
0532P	E.E.PU		DIEDENDORF	VOSGES DU NORD	
0535T	E.E.PU		HARSKIRCHEN	VOSGES DU NORD	
2150Y	E.M.PU		HARSKIRCHEN	VOSGES DU NORD	
0537V	E.E.PU		HERBITZHEIM	VOSGES DU NORD	
1473M	E.M.PU		HERBITZHEIM	VOSGES DU NORD	
1471K	E.M.PU		KESKASTEL	VOSGES DU NORD	
2551J	E.E.PU		KESKASTEL	VOSGES DU NORD	
0550J	E.E.PU		RIMSDORF	VOSGES DU NORD	
2006S	E.E.PU		SARRE-UNION	VOSGES DU NORD	

2911A	E.E.PU	GRUPE SCOLAIRE LES ALOUETTES	SARREWERDEN	VOSGES DU NORD	VOSGES DU NORD 0670056
0488S	E.E.PU		THAL-DRULINGEN	VOSGES DU NORD	
2966K	E.M.PU		WOLFSKIRCHEN	VOSGES DU NORD	
2993P	CEF	CENTRE EDUCATIF FERME	SAVERNE	ASH	SAVERNE 067437
2071M	IME	LE ROSIER	SAVERNE	ASH	
1988X	SEGPA	LES SOURCES	SAVERNE	ASH	
2095N	E.M.PU	BOUC D'OR	SAVERNE	SAVERNE	
2238U	E.E.PU	CENTRE	SAVERNE	SAVERNE	
2805K	E.M.PU	CENTRE	SAVERNE	SAVERNE	
1475P	E.M.PU	SOURCES	SAVERNE	SAVERNE	
1923B	E.M.PU	GRAVIERES	SAVERNE	SAVERNE	
2239V	E.E.PU	LES SOURCES	SAVERNE	SAVERNE	
1097D	E.E.PU		FRIEDOLSHEIM	SAVERNE	
1173L	E.E.PU		FURCHHAUSEN	SAVERNE	
1134U	E.E.PU		HAEGEN	SAVERNE	
2107B	E.E.PU		OTTERSWillER	SAVERNE	
1112V	E.E.PU		SAESSOLSHEIM	SAVERNE	
2491U	E.E.PU		STEINBOURG	SAVERNE	
2732F	E.E.PU		THAL-MARMOUTIER	SAVERNE	
1171J	E.E.PU		ECKARTSWILLER	SAVERNE	SAVERNE I (POINCARÉ) 0671987
1172K	E.E.PU		ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	SAVERNE	
2447W	E.E.PU		MONSWILLER	SAVERNE	
1184Y	E.E.PU		OTTERSTHAL	SAVERNE	
1186A	E.E.PU		SAINT-JEAN-SAVERNE	SAVERNE	
1170H	E.E.PU	ROSENWILLER	DETTWILLER	SAVERNE	
2648P	E.E.PU		DETTWILLER	SAVERNE	
2649R	E.M.PU		DETTWILLER	SAVERNE	
1174M	E.E.PU		GOTTESHEIM	SAVERNE	
1175N	E.E.PU		HATTMATT	SAVERNE	
1176P	E.E.PU		LITTENHEIM	SAVERNE	
2871G	E.M.PU		LUPSTEIN	SAVERNE	
1190E	E.E.PU		WALDOLWISHEIM	SAVERNE	
1957N	SEGPA	R. DE LISLE	SCHILTIGHEIM	ASH	SCHILTIGHEIM (R.de Lisle/leclerc) 0670447
0328T	E.M.PU	JACQUES PREVERT	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
0331W	E.M.PU	KLEBER	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
1012L	E.E.PU	JEAN MERMOZ	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
1558E	E.M.PU	VICTOR HUGO	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
2357Y	E.E.PU	LECLERC	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
0329U	E.M.PU	PARC DU CHATEAU	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
0330V	E.M.PU	LEO DELIBES	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
0976X	E.E.PU	EXEN SCHWEITZER	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
1011K	E.E.PU	EXEN PIRE	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
1884J	E.E.PU	PAUL BERT	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
1969B	E.M.PU	PFOELLER	SCHILTIGHEIM	STBG 6	
0227H	E.M.PU		BAREMBACH	MOLSHEIM	SCHIRMECK (HAUTE BRUCHE) 0670068
1264K	E.E.PU		BAREMBACH	MOLSHEIM	
1274W	E.E.PU		GRANDFONTAINE	MOLSHEIM	
0244B	E.M.PU		LUTZELHOUSE	MOLSHEIM	
2353U	E.E.PU		LUTZELHOUSE	MOLSHEIM	
1218K	E.E.PU		MUHLBACH- SUR-BRUCHE	MOLSHEIM	
1282E	E.E.PU		RUSS	MOLSHEIM	
1262H	E.E.PU	HAMEAU DE WACKENBACH	SCHIRMECK	MOLSHEIM	
2379X	E.E.PU		SCHIRMECK	MOLSHEIM	
1290N	E.E.PU	HAMEAU DE HERSBACH	WISCHES	MOLSHEIM	
1502U	E.M.PU		WISCHES	MOLSHEIM	
2228H	E.E.PU		WISCHES	MOLSHEIM	

2680Z	E.E.PU		BERSTHEIM	HG SUD	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 0671960
0927U	E.E.PU	HAM. DE NEUBOURG	DAUENDORF	HG SUD	
2039C	E.E.PU		DAUENDORF	HG SUD	
2158G	E.M.PU		DAUENDORF	HG SUD	
0861X	E.E.PU		HUTTENDORF	HG SUD	
2733G	E.E.PU		OHLUNGEN	HG SUD	
2774B	E.M.PU		OHLUNGEN	HG SUD	
1937S	E.M.PU	BOCKSBURG	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	HG SUD	
2285V	E.E.PU		SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	HG SUD	
0925S	E.E.PU		UHLWILLER	HG SUD	
0856S	E.E.PU		WINTERSHOUSE	HG SUD	
0456G	IME	ARC EN CIEL	SELESTAT	ASH	SELESTAT I (BEATUS RHENANUS MENTEL)0671830
2134F	UPI	BEATUS	SELESTAT	ASH	
1831B	SEGPA	MENTEL	SELESTAT	ASH	
0761N	E.E.PU	CENTRE	SELESTAT	SELESTAT	
1487C	E.M.PU	FROEBEL	SELESTAT	SELESTAT	
1523S	E.E.I.		SELESTAT	SELESTAT	
1938T	E.M.PU	ROBERT SCHUMAN	SELESTAT	SELESTAT	
2215U	E.E.PU	JEAN MONNET	SELESTAT	SELESTAT	
0208M	E.M.PU		MUTTERSCHOLTZ	SELESTAT	
0709G	E.E.PU		MUTTERSCHOLTZ	SELESTAT	
0762P	E.E.PU	STE FOY	SELESTAT	SELESTAT	
1486B	E.M.PU	OBERLIN	SELESTAT	SELESTAT	
1488D	E.M.PU	PESTALOZZI	SELESTAT	SELESTAT	
1950F	E.M.PU	JACQUES WIMPFELING	SELESTAT	SELESTAT	
2855P	E.E.PU	QUARTIER OUEST	SELESTAT	SELESTAT	
2563X	SEGPA		SELTZ	ASH	SELTZ (CHARLES DE GAULLE) 0671597
0361D	E.M.PU		BEINHEIM	WISSEMBOURG	
2509N	E.E.PU		BEINHEIM	WISSEMBOURG	
0562X	E.E.PU		BUHL	WISSEMBOURG	
0565A	E.E.PU		EBERBACH-SELTZ	WISSEMBOURG	
2381Z	E.E.PU		HATTEN	WISSEMBOURG	
2220Z	E.E.PU		NIEDERROEDERN	WISSEMBOURG	
2785N	E.M.PU	LES ECUREUILS	NIEDERROEDERN	WISSEMBOURG	
2356X	E.E.PU		RITTERSHOFFEN	WISSEMBOURG	
0585X	E.E.PU		SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	WISSEMBOURG	
0363F	E.M.PU		SELTZ	WISSEMBOURG	
2263W	E.E.PU		SELTZ	WISSEMBOURG	
2878P	E.E.PU	WARSCHBACH	SIEGEN	WISSEMBOURG	
2800E	E.M.PU		AUENHEIM	STBG 7	SOUFFLENHEIM (ALBERT CAMUS) 0670076
2231L	E.E.PU		FORSTFELD	STBG 7	
0934B	E.E.PU		KAUFFENHEIM	STBG 7	
2841Z	E.M.PU		LEUTENHEIM	STBG 7	
2963G	E.M.PU		NEUHAEUSEL	STBG 7	
0341G	E.M.PU	DE LA ROSELIERE	ROESCHWOOG	STBG 7	
2471X	E.E.PU		ROESCHWOOG	STBG 7	
0825H	E.E.PU		ROPPENHEIM	STBG 7	
2145T	E.E.PU		ROUNTZENHEIM	STBG 7	
2154C	E.M.PU		SCHIRRHEIN	STBG 7	
2386E	E.E.PU		SCHIRRHEIN	STBG 7	
2222B	E.M.PU	JACQUES PREVERT	SOUFFLENHEIM	STBG 7	
2666J	E.E.PU	LOUIS CAZEAUX (CL PERRAULT)	SOUFFLENHEIM	STBG 7	
0584W	E.E.PU		ASCHBACH	WISSEMBOURG	SOULTZ-SOUS-FORETS 0671827
2032V	E.M.PU	LES MESANGES	BETSCHDORF	WISSEMBOURG	
2106A	E.M.PU	EX SCHWABWILLER	BETSCHDORF	WISSEMBOURG	
2144S	E.E.PU	EX OBERBETSCHDORF	BETSCHDORF	WISSEMBOURG	
0602R	E.E.PU	EX HERMERSWILLER	HOFFEN	WISSEMBOURG	
0603S	E.E.PU		HOFFEN	WISSEMBOURG	

2952V	E.M.PU	EX LEITERSWILLER	HOFFEN	WISSEMBOURG	SOULTZ-SOUS-FORETS 0671827
0606V	E.E.PU		HUNSPACH	WISSEMBOURG	
0607W	E.E.PU		INGOLSHEIM	WISSEMBOURG	
0608X	E.E.PU		KEFFENACH	WISSEMBOURG	
2681A	E.E.PU		KUTZENHAUSEN	WISSEMBOURG	
2676V	E.E.PU		LOBSANN	WISSEMBOURG	
2742S	E.M.PU		MEMMELSHOFFEN	WISSEMBOURG	
2912B	E.E.PU		MERKWILLER- PECHELBRONN	WISSEMBOURG	
0626S	E.E.PU		OBERROEDERN	WISSEMBOURG	
0629V	E.E.PU		RETSCHWILLER	WISSEMBOURG	
2205H	E.E.PU		SCHOENENBOURG	WISSEMBOURG	
0372R	E.M.PU		SOULTZ-SOUS-FORETS	WISSEMBOURG	
2008U	E.E.PU		SOULTZ-SOUS-FORETS	WISSEMBOURG	
0588A	E.E.PU		STUNDWILLER	WISSEMBOURG	
0371P	E.M.PU		SURBOURG	WISSEMBOURG	
2577M	E.E.PU		SURBOURG	WISSEMBOURG	
2200C	E.E.PU		BINDERNHEIM	ERSTEIN	
0735K	E.E.PU		BOESENBIESEN	ERSTEIN	
0209N	E.M.PU		HILSENHEIM	ERSTEIN	
2203F	E.E.PU		HILSENHEIM	ERSTEIN	
0753E	E.E.PU		RICHTOLSHEIM	ERSTEIN	
0754F	E.E.PU		SAASENHEIM	ERSTEIN	
0756H	E.E.PU		SCHOENAU	ERSTEIN	
0759L	E.E.PU		SCHWOBSHEIM	ERSTEIN	
1724K	E.M.PU		SUNDHOUSE	ERSTEIN	
2569D	E.E.PU		SUNDHOUSE	ERSTEIN	
0193W	E.M.PU		WITTISHEIM	ERSTEIN	
0760M	E.E.PU		WITTISHEIM	ERSTEIN	
2888A	E.M.PU	INTERC LA FLEUR DES CHAMPS	BERSTETT	STBG 8	TRUCHTERSHEIM I (KOCHERSBERG) 0670107
2889B	E.E.PU	INTERCOM. LA FLEUR DES CHAMPS	BERSTETT	STBG 8	
1040S	E.E.PU		FESSENHEIM-LE-BAS	STBG 8	
0956A	E.E.PU		FURDENHEIM	STBG 8	
1023Y	E.E.PU		GOUGENHEIM	STBG 8	
0953X	E.E.PU		HURTIGHEIM	STBG 8	
2308V	E.E.PU		KIENHEIM	STBG 8	
1022X	E.E.PU		KUTTOLSHEIM	STBG 8	
2217W	E.E.PU	LA FELSCH	NEUGARTHEIM - ITTLENHEIM	STBG 8	
0951V	E.E.PU		QUATZENHEIM	STBG 8	
1052E	E.E.PU		ROHR	STBG 8	
2802G	E.E.PU	LES 3 VILLAGES	SCHNERSHEIM	STBG 8	
1019U	E.E.PU		TRUCHTERSHEIM	STBG 8	
1972E	E.M.PU		TRUCHTERSHEIM	STBG 8	
1020V	E.E.PU		WILLGOTTHEIM	STBG 8	
0949T	E.E.PU		WINTZENHEIM- KOCHERSBERG	STBG 8	
1048A	E.E.PU		WIWERSHEIM	STBG 8	
1715A	E.M.PU	LA PASSERELLE	DINGSHEIM	STBG 8	PFULGRIESHEIM 0672193
2650S	E.E.PU		DINGSHEIM	STBG 8	
0962G	E.E.PU	J-DANIEL ROEDERER	MITTELHAUSBERGEN	STBG 8	
2660C	E.M.PU	APLHONSE DAUDET	MITTELHAUSBERGEN	STBG 8	
1047Z	E.E.PU		PFETTISHEIM	STBG 8	
0952W	E.E.PU		PFULGRIESHEIM	STBG 8	
2281R	E.M.PU		PFULGRIESHEIM	STBG 8	
2241X	E.E.PU	LE PETIT PONT	STUTZHEIM-OFFENHEIM	STBG 8	
2541Y	E.M.PU	LE PETIT PONT	STUTZHEIM-OFFENHEIM	STBG 8	
0960E	E.E.PU	JOSUE HOFFET	OBERHAUSBERGEN	STBG 5	
1718D	E.M.PU	SARAH BANZET	OBERHAUSBERGEN	STBG 5	
0947R	E.E.PU		ECKWERSHEIM	STBG 8	VENDENHEIM 0672658
2594F	E.M.PU		ECKWERSHEIM	STBG 8	
2453C	E.M.PU	CLAIREFONTAINE	VENDENHEIM	STBG 8	
2473Z	E.E.PU		VENDENHEIM	STBG 8	

2469V	E.E.PU		ALBE	SELESTAT	VILLE 0671601
0785P	E.E.PU		BASSEMBERG	SELESTAT	
2804J	E.M.PU		BREITENAU	SELESTAT	
2201D	E.E.PU		BREITENBACH	SELESTAT	
0789U	E.E.PU		DIEFFENBACH-AU-VAL	SELESTAT	
0792X	E.E.PU		FOUCHY	SELESTAT	
0794Z	E.E.PU		LALAYE	SELESTAT	
2538V	E.M.PU		LALAYE	SELESTAT	
0796B	E.E.PU		MAISONSGOUTTE	SELESTAT	
2092K	E.E.PU		NEUBOIS	SELESTAT	
0800F	E.E.PU		NEUVE- EGLISE	SELESTAT	
1968A	E.E.PU		SAINT-MARTIN	SELESTAT	
0804K	E.E.PU		SAINT-MAURICE	SELESTAT	
0805L	E.E.PU	HOHWART	SAINT-PIERRE-BOIS	SELESTAT	
2456F	E.E.PU		STEIGE	SELESTAT	
0809R	E.E.PU		THANVILLE	SELESTAT	
0810S	E.E.PU		TRIEMBACH-AU-VAL	SELESTAT	
0811T	E.E.PU		URBEIS	SELESTAT	
0194X	E.M.PU	GROUPE SCOLAIRE	VILLE	SELESTAT	
0781K	E.E.PU		VILLE	SELESTAT	
1300Z	E.E.PU		COSSWILLER	SAVERNE	WASSELONNE (M. PAGNOL) 0671740
1136W	E.E.PU		HOHENGOEFT	SAVERNE	
1316S	E.E.PU		ROMANSWILLER	SAVERNE	
2444T	E.M.PU		ROMANSWILLER	SAVERNE	
1504W	E.M.PU	PAUL ELUARD	WASSELONNE	SAVERNE	
2555N	E.E.PU	PAUL FORT	WASSELONNE	SAVERNE	
2593E	E.M.PU	JEAN COCTEAU	WASSELONNE	SAVERNE	
1328E	E.E.PU		WESTHOFFEN	SAVERNE	
1507Z	E.M.PU	LES PERLES DE LUNE	WESTHOFFEN	SAVERNE	
2898L	E.E.PU		WAGENBOURG- ENGENTHAL	SAVERNE	
0501F	E.E.PU		FROHMUHL	VOSGES DU NORD	WINGEN-SUR-MODER 0671739
0504J	E.E.PU		LICHTENBERG	VOSGES DU NORD	
0509P	E.E.PU		PUBERG	VOSGES DU NORD	
0510R	E.E.PU		REIPERTSWILLER	VOSGES DU NORD	
2282S	E.M.PU		REIPERTSWILLER	VOSGES DU NORD	
0511S	E.E.PU		ROSTEIG	VOSGES DU NORD	
0518Z	E.E.PU		WIMMENAU	VOSGES DU NORD	
2446V	E.M.PU		WIMMENAU	VOSGES DU NORD	
2910Z	E.E.PU		WINGEN-SUR-MODER	VOSGES DU NORD	
1984T	UPI		WISSEMBOURG	ASH	WISSEMBOURG 0671984
2015B	SEGPA		WISSEMBOURG	ASH	
0647P	E.E.PU		CLEEBOURG	WISSEMBOURG	
0648R	E.E.PU		CLIMBACH	WISSEMBOURG	
0595H	E.E.PU		DRACHENBRONN- BIRLENBACH	WISSEMBOURG	
0597K	E.E.PU		DRACHENBRONN- BIRLENBACH	WISSEMBOURG	
2591C	E.M.PU	HAM.CAMP AIR EX DRACHENBRONN	DRACHENBRONN- BIRLENBACH	WISSEMBOURG	
2595G	E.E.PU		OBERHOFFEN-LES- WISSEMBOURG	WISSEMBOURG	
0376V	E.M.PU		RIEDELSELTZ	WISSEMBOURG	
2225E	E.E.PU		RIEDELSELTZ	WISSEMBOURG	
0662F	E.E.PU		ROTT	WISSEMBOURG	
0664H	E.E.PU		SCHLEITHAL	WISSEMBOURG	

1521P	E.M.PU		SCHLEITHAL	WISSEMBOURG		
2213S	E.E.PU		SEEBACH	WISSEMBOURG		
0663G	E.E.PU		STEINSELTZ	WISSEMBOURG		
0666K	E.E.PU		WINGEN	WISSEMBOURG		
0373S	E.M.PU	MARIE LESZCZYNSKA	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG 0671984	
0639F	E.E.PU	JF WENTZEL	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG		
0640G	E.E.PU	ST-JEAN OHLEYER	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG		
0641H	E.E.PU	HAMEAU WEILER	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG		
0644L	E.E.PU	EX ALTENSTADT	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG		
1891S	E.M.PU	EUROPE	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG		
0671R	E.E.PU		BIBLISHEIM	HG NORD		
0672S	E.E.PU	JEAN FREDERIC OBERLIN	DIEFFENBACH- LES- WOERTH	HG NORD		
2350R	E.E.PU		DURRENBACH	HG NORD		
0681B	E.E.PU		FROESCHWILLER	HG NORD		
0682C	E.E.PU		GOERSDORF	HG NORD		
2026N	E.E.PU		GUNSTETT	HG NORD		
2901P	E.M.PU		HEGENEY	HG NORD	WOERTH (MAL DE MAC-MAHON) 0671596	
2798C	E.E.PU		LAMPERTSLOCH	HG NORD		
0689K	E.E.PU		LANGENSOULTZBACH	HG NORD		
2028R	E.E.PU		LEMBACH	HG NORD		
2030T	E.E.PU		MORSBRONN-LES-BAINS	HG NORD		
2935B	E.M.PU		OBERDORF-SPACHBACH	HG NORD		
0699W	E.E.PU		PREUSCHDORF	HG NORD		
0701Y	E.E.PU		WALBOURG	HG NORD		
0377W	E.M.PU		WOERTH	HG NORD		
2398T	E.E.PU		WOERTH	HG NORD		
1529Y		SERVICE PEDIATRIE	STRASBOURG	ASH		
1590P	UPI	SOPHIE GERMAIN	STRASBOURG	ASH		
1736Y	SEGPA	SOPHIE GERMAIN	STRASBOURG	ASH		
2459J	UPI	ERASME	STRASBOURG	ASH		
2460K	SEGPA	ERASME	STRASBOURG	ASH		
2113H	E.E.PU	BRIGITTE	STRASBOURG	STBG 5		
2109D	E.M.PU	BRIGITTE	STRASBOURG	STBG 5		
0419S	E.E.PU	CAMILLE HIRTZ	STRASBOURG	STBG 5	HAUTEPIERRE CRONENBOURG 0670001	
1887M	E.E.PU	CATHERINE	STRASBOURG	STBG 5		
1889P	E.M.PU	CATHERINE	STRASBOURG	STBG 5		
2589A	E.M.PU	CHARLES WURTZ	STRASBOURG	STBG 5		
2596H	E.E.PU	CHARLES WURTZ	STRASBOURG	STBG 5		
0278N	E.M.PU	CRONENBOURG CENTRE	STRASBOURG	STBG 5		
2665H	E.E.PU	ELEONORE	STRASBOURG	STBG 5		
1777T	E.M.PU	ELEONORE A	STRASBOURG	STBG 5		
1888N	E.M.PU	ELEONORE B	STRASBOURG	STBG 5		
0279P	E.M.PU	GUSTAVE DORE	STRASBOURG	STBG 5		
2647N	E.E.PU	GUSTAVE DORE	STRASBOURG	STBG 5		
2549G	E.E.PU	JACQUELINE	STRASBOURG	STBG 5		
1939U	E.M.PU	JACQUELINE	STRASBOURG	STBG 5		
2009V	E.E.PU	KARINE	STRASBOURG	STBG 5		
1970C	E.M.PU	KARINE I	STRASBOURG	STBG 5		
2155D	E.M.PU	KARINE II	STRASBOURG	STBG 5		
1579C	E.E.PU	PAUL LANGEVIN I	STRASBOURG	STBG 5		
1578B	E.M.PU	PAUL LANGEVIN I	STRASBOURG	STBG 5	HAUTEPIERRE CRONENBOURG 0670001	
1886L	E.M.PU	MARGUERITE PEREY	STRASBOURG	STBG 5		
1885K	E.E.PU	MARGUERITE PEREY	STRASBOURG	STBG 5		
3009G	E.E.PU	MARCELLE CAHN	STRASBOURG	STBG 9		
2547E	E.E.PU	GUSTAVE STOSKOPF	STRASBOURG	STBG 9		
2953W	INSTITUT	LE BRUCHOF	STRASBOURG	ASH		
1453R	ETCC	LES MOUETTES DU RHIN	STRASBOURG	ASH		
1742E	UPI	FUSTEL DE COULANGES	STRASBOURG	ASH		NEUDORF ESPLANADE KRUTENAU 0670012
2476C	SEGPA	FUSTEL DE COULANGES	STRASBOURG	ASH		
1722H	E.M.PU	ALBERT LE GRAND	STRASBOURG	STBG 11		
1723J	E.E.PU	ALBERT LE GRAND	STRASBOURG	STBG 11		

2156E	E.E.PU	AMPERE	STRASBOURG	STBG 3	NEUDORF ESPLANADE KRUTENAU 0670012	
2108C	E.M.PU	AMPERE	STRASBOURG	STBG 3		
2269C	E.E.PU	INTERN. R. SCHUMAN	STRASBOURG	STBG 11		
2403Y	E.M.PU	INTERN. R. SCHUMAN	STRASBOURG	STBG 11		
0270E	E.M.PU	JACQUES STURM	STRASBOURG	STBG 11		
2112G	E.E.A.	JACQUES STURM I	STRASBOURG	STBG 11		
0382B	E.E.PU	JACQUES STURM II	STRASBOURG	STBG 11		
0290B	E.M.PU	MUSAU	STRASBOURG	STBG 11		
0388H	E.E.PU	MUSAU	STRASBOURG	STBG 11		
2499C	E.E.PU	NEUFELD	STRASBOURG	STBG 3		
0291C	E.M.PU	NEUFELD	STRASBOURG	STBG 3		
0398U	E.E.PU	RHIN	STRASBOURG	STBG 11		
2361C	E.E.PU	SAINTE MADELEINE	STRASBOURG	STBG 9		
0268C	E.M.PU	SAINTE-MADELEINE	STRASBOURG	STBG 9		
0287Y	E.M.PU	SCHLUTHFELD	STRASBOURG	STBG 9		
0407D	E.E.PU	SCHLUTHFELD	STRASBOURG	STBG 9		
0413K	E.E.PU	LOUVOIS	STRASBOURG	STBG 9		
0298K	E.M.PU	ZIEGELAU	STRASBOURG	STBG 3		
2575K	E.E.PU	ZIEGELAU	STRASBOURG	STBG 3		
0262W	E.M.PU	LOUIS PASTEUR	STRASBOURG	STBG 9		
0269D	E.M.PU	OBERLIN	STRASBOURG	STBG 9		
0267B	E.M.PU	ACADEMIE	STRASBOURG	STBG 9		
2461L	E.E.PU	CONSEIL DES XV	STRASBOURG	STBG 11		ROBERTSAU CONSEIL DES XV 0670002
0271F	E.M.PU	CONSEIL DES XV	STRASBOURG	STBG 11		
0260U	E.M.PU	EDOUARD BRANLY	STRASBOURG	STBG 2		
2570E	E.E.PU	EDOUARD BRANLY	STRASBOURG	STBG 2		
2903S	E.E.PU	JB SCHWILGUE	STRASBOURG	STBG 2		
0276L	E.M.PU	JEAN BAPTISTE SCHWILGUE	STRASBOURG	STBG 2		
0275K	E.M.PU	NIEDERAU	STRASBOURG	STBG 2		
0433G	E.E.PU	NIEDERAU	STRASBOURG	STBG 2		
0435J	E.E.PU	POURTALES	STRASBOURG	STBG 2		
0274J	E.M.PU	ROBERTSAU	STRASBOURG	STBG 2		
0431E	E.E.PU	ROBERTSAU	STRASBOURG	STBG 2		
0272G	E.M.PU	VAUBAN	STRASBOURG	STBG 11		
0277M	E.M.PU	WACKEN	STRASBOURG	STBG 2		
2887Z	READ	CENTRE HOSP CLEMENCEAU	STRASBOURG	ASH	CENTRE GARE KLEBER 0670013	
0264Y	E.M.PU	SAINTE-AURELIE	STRASBOURG	STBG 9		
0265Z	E.M.PU	FINKWILLER	STRASBOURG	STBG 9		
0266A	E.M.PU	SAINT-THOMAS	STRASBOURG	STBG 9		
0284V	E.M.PU	LOUISE SCHEPPLER	STRASBOURG	STBG 9		
0385E	E.E.PU	FINKWILLER	STRASBOURG	STBG 9		
0402Y	E.E.PU	SAINT-THOMAS	STRASBOURG	STBG 9		
0438M	E.E.PU	SAINTE-AURELIE	STRASBOURG	STBG 9		
2743T	E.E.PU	DES ROMAINS	STRASBOURG	STBG 9		
0439N	E.E.PU	SCHOEPFLIN	STRASBOURG	STBG 2		
0261V	E.M.PU	SAINT-JEAN	STRASBOURG	STBG 2		
0441R	E.E.PU	SAINT-JEAN	STRASBOURG	STBG 2		
2550H	CEF	MAISON D'ARRET	STRASBOURG	ASH		
1907J	UPU	HANS ARP	STRASBOURG	ASH		
1908K	SEGPA	HANS ARP	STRASBOURG	ASH		
0283U	E.M.PU	CAMILLE KLAUS	STRASBOURG	STBG 9		
1335M	E.M.PU	HOHBERG	STRASBOURG	STBG 9		
2758J	E.E.PU	HOHBERG	STRASBOURG	STBG 9		
1775R	E.E.PU	MARTIN SCHONGAUER	STRASBOURG	STBG 4		
1971D	E.M.PU	MARTIN SCHONGAUER	STRASBOURG	STBG 4		
0425Y	E.E.PU	GLIESBERG	STRASBOURG	STBG 4		
0280R	E.M.PU	LEONARD DE VINCI	STRASBOURG	STBG 4		
2532N	E.E.PU	LEONARD DE VINCI	STRASBOURG	STBG 4		
0282T	E.M.PU	GUTENBERG	STRASBOURG	STBG 4		
2286W	E.E.PU	GUTENBERG	STRASBOURG	STBG 4		
0281S	E.M.PU	GLIESBERG	STRASBOURG	STBG 4		
1332J	E.M.PU	ERCK. CHATRIAN	STRASBOURG	STBG 4		
2036Z	E.E.PU	ERCK. CHATRIAN	STRASBOURG	STBG 4		
					KOENIGSHOFFEN ELSAU MONTAGNE VERTE 0670123	

0105A	UPI	LEZAY MARNESIA	STRASBOURG	ASH	MEINAU 0670124
0286X	SEGPA	LEZAY MARNESIA	STRASBOURG	ASH	
0286X	E.M.PU	LEZAY MARNESIA	STRASBOURG	STBG 1	
0285W	E.M.PU	CANARDIERE	STRASBOURG	STBG 1	
2645L	E.E.PU	CANARDIERE	STRASBOURG	STBG 1	
0461M	E.M.A.	EAP MEINAU	STRASBOURG	STBG 1	
2360B	E.E.A.	EAP MEINAU	STRASBOURG	STBG 1	
0462N	E.R.P.	ERPD	STRASBOURG	ASH	
2627S	E.E.PU	JEAN FISCHART	STRASBOURG	STBG 1	
1333K	E.M.PU	JEAN FISCHART	STRASBOURG	STBG 1	
1339S	EDM	LES IRIS	STRASBOURG	ASH	NEUHOF 0670125
2196Y	SEGPA	SOLIGNAC	STRASBOURG	ASH	
2186M	IMPRO	LA GANTZAU	STRASBOURG	ASH	
1691Z	UPI	STOCKFELD	STRASBOURG	ASH	
1983S	SEGPA	STOCKFELD	STRASBOURG	ASH	
0383C	E.E.PU	GUYNEMER I	STRASBOURG	STBG 3	
0384D	E.E.PU	GUYNEMER II	STRASBOURG	STBG 3	
1890R	E.M.PU	LES CANONNIERS	STRASBOURG	STBG 3	
2886Y	E.M.PU	ARIANE - ICARE	STRASBOURG	STBG 3	
0392M	E.E.PU	NEUHOF	STRASBOURG	STBG 3	
0293E	E.M.PU	NEUHOF B	STRASBOURG	STBG 3	
0396S	E.E.PU	RODOLPHE REUSS I	STRASBOURG	STBG 3	
0397T	E.E.PU	RODOLPHE REUSS II	STRASBOURG	STBG 3	
0295G	E.M.PU	RODOLPHE REUSS	STRASBOURG	STBG 3	
0297J	E.M.PU	STOCKFELD	STRASBOURG	STBG 3	
0404A	E.E.PU	STOCKFELD	STRASBOURG	STBG 3	
2423V	E.M.PU	ZIEGELWASSER	STRASBOURG	STBG 3	
2422U	E.E.PU	ZIEGELWASSER	STRASBOURG	STBG 3	

LISTE DES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES, POSTES A PROFIL ET POSTES „DEPROFILES“ A COMPTER DU 01/09/2017

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
PAP			C.P.C.	Erstein		067 1565 M	
PAP			C.P.C.	Erstein		067 1565 M	
PAP			C.P.C.	Haguenau Nord		067 1566 N	
PAP			C.P.C.	Haguenau Nord		067 1566N	
PAP			C.P.C.	Haguenau Sud		067 2558 S	
PAP			C.P.C.	Haguenau Sud		067 2558 S	
PAP			C.P.C.	Molsheim		067 1567 P	
PAP			C.P.C.	Molsheim		067 1567P	
PAP			C.P.C.	Obernai		067 2405 A	
PAP			C.P.C.	Obernai		067 2405 A	
PAP			C.P.C.	Vosges du Nord		067 1568 R	
PAP			C.P.C.	Vosges du Nord		067 1568 R	
PAP			C.P.C.	Saverne		067 1569 S	
PAP			C.P.C.	Saverne		067 1569 S	
PAP			C.P.C.	Sélestat		067 1570 T	
PAP			C.P.C.	Sélestat		067 1570 T	
PAP			C.P.C.	Wissembourg		067 1571 U	
PAP			C.P.C.	Wissembourg		067 1571 U	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 1		067 1561 H	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 1		067 1561 H	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 2		067 1562 J	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 2		067 1562 J	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 3		067 1563 K	

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
PAP			C.P.C.	Strasbourg 3		067 1563 K	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 4		067 1943 Y	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 4		067 1943 Y	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 5		067 1559 F	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 5		067 1559 F	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 6		067 1560 G	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 6		067 1560 G	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 7		067 1892 T	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 7		067 1892 T	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 8		067 2500 D	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 8		067 2500 D	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 9		067 2516 W	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 9		067 2516W	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 10		067 2965 J	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 10		067 2965 J	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 11		067 3033H	
PAP			C.P.C.	Strasbourg 11		067 3033H	
PAP			C.P.C.	IENA		067 1572 V	
PAP			C.P.C.	IENA		067 1572V	
PAP			C.P.C.	IENA		067 1572 V	
PAP			C.P.D.	IENA		067 1572V	
PAP			C.P.D. EPS	IA		067 9999E	
PAP			C.P.C. L.C.R.	IENA		067 1572 V	
	PEP		C.P.C. L.C.R.	Haguenau Sud - Strasbourg 6 - Strasbourg 8		067 2558S	

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
	PEP		C.P.C. L.C.R.	Erstein - Molsheim		0671567P	
	PEP		C.P.C. L.C.R.	Vosges du Nord - Saverne		067 1569 S	
	PEP		C.P.C. L.C.R.	Obernai - Sélestat - Strasbourg 4		067 2405A	
	PEP		C.P.C. L.C.R.	Strasbourg 2 - Strasbourg 9		067 1562J	
	PEP		C.P.C. L.C.R.	Strasbourg 1 - Strasbourg 3 - Strasbourg 5		067 1563 K	
	PEP		C.P.C. L.C.R.	Haguenau Nord - Wissembourg - Strasbourg 7		067 1571U	
	PEP		C.P.C. L.C.R.	Strasbourg 10 - Strasbourg 11 - ASH		067 3033H	
		NON PROFILÉ	C.P.C. EDUC. MUSICALE	Haguenau Nord		067 1566 N	
		NON PROFILÉ	C.P.C. EDUC. MUSICALE	Erstein		067 1565 M	
		NON PROFILÉ	C.P.C. ARTS VISUELS	IENA		067 1572 V	
		NON PROFILÉ	C.P.C. ARTS VISUELS	IENA		067 1572 V	
		NON PROFILÉ	C.P.C. TICE	Haguenau Sud		067 2558 S	
		NON PROFILÉ	C.P.C. TICE	Sélestat		0671570T	
		NON PROFILÉ	C.P.C. TICE	Strasbourg 1		0671561H	
		NON PROFILÉ	C.P.C. TICE	Strasbourg 3		067 1563K	
PAP			C.P.C. TICE	IENA		0671572V	
PAP			ULIS ECOLE AUTISME	Strasbourg 9		0670385E EE Finkwiller	Strasbourg
PAP			ULIS ECOLE AUTISME	Strasbourg 9		0670402Y EE St Thomas	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
PAP			ULIS ECOLE AUTISME	Strasbourg 9		0670413K EE Louvois - Strasbourg	Strasbourg
PAP			ULIS ECOLE AUTISME	Molsheim		0672245B EE La Monnaie	Molsheim
		NON PROFILÉ	ULIS ECOLE	Strasbourg 11		0670382B EE Sturm 2	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ULIS ECOLE	Strasbourg 11		0672112G EE Sturm 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ULIS ECOLE	Haguenau Nord		0670866C EE St Nicolas 1	Haguenau
		NON PROFILÉ	ULIS ECOLE	Strasbourg 6		0671884J EE Paul Bert	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	ULIS ECOLE	Strasbourg 2		0672903S EE Schwilgué	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ULIS ECOLE	Strasbourg 11		0670382B EE Jacques Sturm 2	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. SEGPA L.V.	Molsheim		0672611Z Collège Bugatti	Molsheim
		NON PROFILÉ	CHARGE CLASSE RELAIS	Strasbourg 7		0672237T Collège Saut du Lièvre	Bischwiller
		NON PROFILÉ	CHARGE CLASSE RELAIS	Strasbourg 6		0670105A Collège Ried	Bischheim
		NON PROFILÉ	CHARGE CLASSE RELAIS	Strasbourg 1		0670105A Collège Lezay Marnésia	Strasbourg
		NON PROFILÉ	CHARGE CLASSE RELAIS	Sélestat		0671832C Lycée Jean-Baptiste Schwilgué	Sélestat
		NON PROFILÉ	ENS. SPEC. OPTION E	Strasbourg 11		0673033H EE Albert Legrand	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. SPEC. OPTION E	Strasbourg 3		0671563K EE Ziegelau	Strasbourg
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 1	REP+	0671561H	Illkirch
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 3		0671563K	Strasbourg
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 3		0671563K	Strasbourg
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 4		0671943Y	Strasbourg
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 5		0671559F	Strasbourg
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 5		0671559 F	Strasbourg
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 5	REP	0671559 F	Strasbourg
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 6		0671560G	Bischheim
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 6		0671560G	Schiltigheim
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 6		0671560G	Bischheim
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 7		0671892T	Bischwiller

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
PAP			COORD ZEP/REP	Strasbourg 9		0672516W	Strasbourg
PAP			POLITIQUE DE LA VILLE	IA du Bas Rhin		0679999E	Strasbourg
		NON PROFILÉ	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE	IENA		0671572V Ecole européenne	Strasbourg
PAP			FONCTIONS PEDAG. EXCEPT.	Strasbourg 10		0672461L EE Conseil des XV	Strasbourg
PAP			FONCTIONS PEDAG. EXCEPT.	IENA		0671572 V (CASNAV)	Strasbourg
PAP			ENS. SEC. INTERNATIONALES	Strasbourg 11		0672403Y EM Schuman	Strasbourg
PAP			ENS. SEC. INTERNATIONALES	Strasbourg 11		0672403Y EM Schuman	Strasbourg
PAP			ANIMATION SOUTIEN	Strasbourg 1		0672645L EE La Canardière-Dévlpt act. musicales	Strasbourg
	PEP		ENS. RENF. ALLEMAND - article 34	Strasbourg 7		0672666J EE L. Cazaux-Ch. Perrault	Soufflenheim
	PEP		ENS. RENF. ALLEMAND - article 34	Strasbourg 7		0672666J EE L. Cazaux-Ch. Perrault	Soufflenheim
	PEP		ENS. RENF. ALLEMAND - article 34	Strasbourg 7		0672666J EE L. Cazaux-Ch. Perrault	Soufflenheim
	PEP		ENS. RENF. ALLEMAND - article 34	Strasbourg 7		0672666J EE L. Cazaux-Ch. Perrault	Soufflenheim
	PEP		ENS. RENF. ALLEMAND - article 34	Strasbourg 7		0672666J EE L. Cazaux-Ch. Perrault	Soufflenheim
PAP			PLAN LECTURE (demi-poste)	Strasbourg 7		0673080J EE Foch-Menusiers	Bischwiller
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 7	REP	0673080J EE Foch-Menusiers	Bischwiller
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 1		0672627S EE J. Fischart	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 1	REP+	0672645L EE Canardière	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 2		0672903S EE Schwilgué	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 3		0672156E Groupe scol. Ampère	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 3		0670396S Groupe scolaire Reuss	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 3		0670404A Groupe scol. Stockfeld	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 3	REP+	0670383C EE Guynemer 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 4		0672286W EE Gutenberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 4		0672036Z EE Erckmann Chatrian	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 5		0671579C EE Langevin	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 5		0672665H EE Eléonore	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 5		0672549G EE Jacqueline	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 5	REP	0672596H EE Charles Wurtz	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 6		0672357Y EE Leclerc	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 7		0670913D EE Erlenberg	Bischwiller
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 9	REP	0672758J EE Hohberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 9		0673009G EP Marcelle Cahn	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP + MAITRES QUE CLASSES	Strasbourg 11		0670398U EE Rhin	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP. SCOL. - de 3 ANS	Strasbourg 2	REP	0672903S EE Schwilgue	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP. SCOL. - de 3 ANS	Strasbourg 3	REP	0670297J EM Stockfeld	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP. SCOL. - de 3 ANS	Strasbourg 3		0670295G EM Reuss	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP. SCOL. - de 3 ANS	Strasbourg 4	REP+	0671971D EM Schongauer	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP. SCOL. - de 3 ANS	Strasbourg 5		0671886L EM M. Perey	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP. SCOL. - de 3 ANS	Strasbourg 5		0671777T EM Eléonore A	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DISP. SCOL. - de 3 ANS	Strasbourg 6	REP	0671884J EE Normandie Paul Bert	Schiltigheim
PAP			INTERV. MAISON SCIENCE	IENA		0672645L EE Canardière - STRG 1	Strasbourg
PAP			ESPE	ESPE		0673068 W (UNISTRA)	Strasbourg
PAP			ESPE	ESPE		0673068 W (UNISTRA)	Strasbourg
PAP			C.P.C.	ASH		0671564 L	
PAP			C.P.C.	ASH		0671564 L	
PAP			C.P.C.	ASH		0671564 L - Chargé de mission	
PAP			C.P.D. ADAPTATION	ASH		0671564 L	
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671822S Collège A. Lamartine	Bischheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0670004R Collège le Ried	Bischheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672130B Collège André Maurois	Bischwiller
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672237T Collège Saut du Lièvre	Bischwiller
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0670009W Collège	Brumath
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672076T Collège Bastberg	Bouxwiller

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0670014B Collège des Racines et des Ailes	Drulingen
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672896J Collège Nicolas Copernic	Duttlenheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0670017E Collège Romain Rolland	Erstein
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671734W Collège Kléber	Haguenau
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671734W Collège Kléber	Haguenau
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0673006D Collège	Heiligenstein
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672194W Collège Les Roseaux	Illkirch
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671697F Collège Frison Roche	La Broque
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671689X Collège André Malraux	La Wantzenau
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671690Y Collège Maxime Alexandre	Lingolsheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671600A Collège Jean-Jacques Waltz	Marckolsheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671985U Collège Léonard de Vinci Marmoutier	Marmoutier
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672606U Collège Bugatti	Molsheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672131C Collège Henri Meck	Molsheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672013Z Collège Paul Emile Victor	Mundolsheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672078V Collège Europe	Obernai
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672072N Collège Martin Schongauer	Ostwald
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671595V Collège François Dolto	Reichshoffen
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671986V Collège les Sources	Saverne
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671986V Collège les Sources	Saverne
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0670056X Collège Pierre Claude	Sarre-Union
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0670066H Collège Rouget de Lisle	Schiltigheim
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671960S Collège Bois Fleuri	Schweighouse/Moder
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672134F Collège Béatus Rhénanus	Sélestat
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671830A Collège Jean Mentel	Sélestat

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671597X Collège Charles de Gaulle	Seltz
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671734W Collège Kléber	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671590P Collège Sophie Germain	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671958P Collège Foch	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0670105A Collège Lezay Marnésia	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671907J Collège Hans Arp	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672128Z Collège Jean Monnet	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671594U Collège la Robertsau	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671692A Collège Solignac	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671742E Collège Fustel de Coulanges	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0672459J Collège Erasme Hautepierre	Strasbourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671984T Collège Otfried	Wissembourg
	PEP		ULIS COLLEGE	ASH		0671984T Collège Otfried	Wissembourg
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670128A SEP Lycée couffignal	Strasbourg
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670006T Lycée Ph. Goulden	Bischwiller
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670024M Lycée André Siegfried	Haguenau
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670023L SEP LPO Heinrich Haguenau	Haguenau
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0672421T SEP du Lycée Gutenberg	Illkirch
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670043H Lycée Camille Schneider	Molsheim
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670058Z Lycée Jules Verne	Saverne
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0672948R Lycée Emile Mathis	Schiltigheim
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670062D Lycée Aristide Briand	Schiltigheim
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0671696E Lycée Pro lycée Schweisguth	Sélestat
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670129B Lycée Jean Geiler	Strasbourg
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670127Z - LP Lycée J-F Oberlin	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
	PEP		ULIS LYCEE	ASH		0670084C Lycée Jean Rostand	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. CHÂTEAU D'ANGLETERRE	ASH		0670004R collège le Ried	Bischheim
PAP			ENS. CENTRE DE DETENTION	ASH		0672550H Elsau (maison d'arrêt)	Strasbourg
PAP			ENS. CENTRE DE DETENTION	ASH		0672550H Elsau (maison d'arrêt)	Strasbourg
PAP			ENS. CENTRE DE DETENTION	ASH		0672550H Elsau (maison d'arrêt)	Strasbourg
PAP			ENS. CENTRE DE DETENTION	ASH		0672550H Elsau (maison d'arrêt)	Strasbourg
PAP			ENS. CENTRE DE DETENTION	ASH		0672550H Elsau (maison d'arrêt)	Strasbourg
PAP			ENS. CENTRE DE DETENTION	ASH		0672550H Elsau (maison d'arrêt)	Strasbourg
PAP			ENS. CENTRE DE DETENTION	ASH		0671574X Oermingen	Oermingen
PAP			ENS. CENTRE DE DETENTION	ASH		0671574X Oermingen	Oermingen
PAP			ENS. C.E. FERME SAVERNE	ASH		0671564L	Saverne
		NON PROFILÉ	ENS. DEFICIENTS VISUELS	ASH		0671793K - Institut Louis Braille	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. UE INST. LE BRUCKHOF	ASH		0672953W	Strasbourg
PAP			ENS. U.E. AUTISME	ASH		0672886Y EM Ariane Icare	Strasbourg
PAP			ENS. U.E. AUTISME	ASH		0671485A EM Scherwiller	
		NON PROFILÉ	C.M.P.P.	ASH		0671564L - Rééducateur	Strasbourg
PAP			M.D.P.H.	ASH		Adjoint au resp. de l'Unité d'évaluation	Strasbourg
PAP			M.D.P.H.	ASH		Référent des dispositifs de scolarité	Strasbourg
		NON PROFILÉ	HOPITAL	ASH		0671529Y E Hosp. E Spéc Service pédiatrie 68-12	Strasbourg
		NON PROFILÉ	HOPITAL	ASH		0671529Y E Hosp. E Spéc Service pédiatrie 68-12	Strasbourg
		NON PROFILÉ	HOPITAL	ASH		0671529Y E Hosp. E Spéc Service pédiatrie 68-12	Strasbourg
		NON PROFILÉ	HOPITAL	ASH		0671529Y Réadaptation Fonctionnelle Clémenceau	Strasbourg
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0672133E Collège	Barr
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0670014B Collège des Racines et des Ailes	Drulingen

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0670017E Collège Romain Rolland	Erstein
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671734W Collège Kléber	Haguenau
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0672136H Clg Foch	Haguenau
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671987W Clg Poincaré	Saverne
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671828Y Clg Louis Arbogast	Mutzig
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671960S Collège Bois Fleuri	Schweighouse/Moder
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671986V Clg Les Sources	Saverne
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0673016P E.E.PU 1er degré	Strasbourg
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0672072N Collège Martin Schongauer	Ostwald
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0672193V Clg de la Souffel	Pfulgiesheim
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671822S CLG Lamartine	Bischheim
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0670066H Collège Rouget de Lisle	Schiltigheim
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671830A Clg Jean Mentel	Sélestat
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0670076U Clg Albert Camus	Soufflenheim
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671958P Clg Foch	Strasbourg
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0672627S EE Jean Fischart	Strasbourg
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671691Z Clg Stockfeld	Strasbourg
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671742E Clg Fustel de Coulanges	Strasbourg
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0670402Y E.E. Saint-Thomas	Strasbourg
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671885K E.E. Marguerite Perey	Strasbourg
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0670106B Clg du Grand Ried	Sundhouse
	PEP		ENS. REFERENT HANDICAP	ASH		0671984T Collège Otfried	Wissembourg
PAP			CHARGE DE MISSION	ASH		0671564L - IA	
PAP			CHARGE DE MISSION	ASH		0671564L - IA	
PAP			ENS. ELEVES INTELLECT. PRECOCES	ASH		0671564L - IA	
PAP			PSYCHOLOGUE SCOLAIRE - SITUATIONS COMPLEXES	ASH		0671564L - IA	

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR E.R.P.D.	ASH		0670462N ERPD	Strasbourg
PAP			COORD. PEDAGOGIQUE	ASH		0671544P Inst D.E. Reed Oberlin	La Broque
PAP			COORD. PEDAGOGIQUE	ASH		0671339S U.E. de Ets spéc. Les Iris	Strasbourg
PAP			COORD. PEDAGOGIQUE	ASH		0671453R U.E. de Ets spéc. Les Mouettes	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. U.E. ITEP MOUETTES STRG	ASH		0671453R ITEP Les Mouettes	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. U.E. ITEP MOUETTES STRG	ASH		0671453R ITEP Les Mouettes	Strasbourg
		NON PROFILÉ	ENS. U.E. ITEP MOUETTES STRG	ASH		0671453R ITEP Les Mouettes	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
		NON PROFILÉ	ENS. EDUCATEUR EREA	ASH		0671455T	Illkirch
PAP			DIRECTION SPECIALISEE	Wissembourg		0670648R EP Climbach	Climbach
PAP			DIRECTION	Strasbourg 11		067 2461L EE Conseil des XV CYCLE 2	Strasbourg
PAP			DIRECTION	Strasbourg 11		0673092X EE Conseil des XV CYCLE 3	Strasbourg
PAP			DIRECTION	Strasbourg 11		0672403Y EM Intern. R. Schuman	Strasbourg
PAP			DIRECTION	Strasbourg 11		0672269C EE Intern. R. Schuman	Strasbourg
PAP			DIRECTION	Strasbourg 11		0670272G EM Vauban	Strasbourg
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 9	REP	0672743T EE des Romains	Strasbourg
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 9	REP	0673009G EE Marcelle Cahn	Strasbourg
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 9	REP	0672758J EE Hohberg	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 9	REP	0672547E EE G. Stoskopf	Strasbourg
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 7	REP	0672508M EE Menuisiers	Bischwiller
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 4		0672044H EP Elias Canetti	Lingolsheim
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 4		0671421F EE l'Avenir	Lingolsheim
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 3		0672499C EE Neufeld	Strasbourg
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 6		0671011K EE Exen Pire	Schiltigheim
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 2		0670441R EE St Jean	Strasbourg
	PEP		DIRECTION	Strasbourg 1		0671428N EE Jean Racine	Ostwald
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Erstein		0672041E EE P. et M. Curie	Erstein
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Erstein		0672040D EE Anne Frank	Erstein
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Haguenau Nord		0670900P EE des Roses	Haguenau
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Haguenau Nord		0670866C EE St Nicolas 1	Haguenau
		NON PROFILÉ	DIRECTION	IENA		0673016P EE Européenne	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Molsheim		0671194J EE les Tilleuls	Molsheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Obernai		0671433U EE Pablo Picasso	Obernai
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Obernai		0672868D EE Gr. Scol. du Rosenmeer	Rosheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Obernai		0671482X EP les Vosges	Barr
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Saverne		0672871G EM	Lupstein
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Saverne		0672555N EE Paul Fort	Wasselonne
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Saverne		0672238U EE Centre	Saverne
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Saverne		0671126K EE	Marmoutier
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Saverne		0672239V EE les Sources	Saverne
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Sélestat		0672855P EE Quartier Ouest	Sélestat
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1	REP+	0670285W EM Canardière	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1	REP+	0670461M EM Meinau	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1	REP+	0670286X EM Lezay Marnésia	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1	REP+	0671333K EM Fischart	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1		0671416A EE Sud	Illkirch
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1		0671413X EE Centre	Illkirch
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1		0672042 EE Libermann F	Illkirch
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1	REP+	0672360B EE Meinau	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1	REP+	0672645L EE Canardière	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 1	REP+	0672627S EE Jean Fischart	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 2		0672570E EE Edouard Branly	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 2		0670439N EE Schoepflin	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 2	REP	0670276L EM Schwilgué	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 2	REP	0672903S EE Schwilgué	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP+	0672423V EM Ziegelwasser	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP+	0671890R EM les Canonniers	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP	0670295G EM Reuss	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP	0670297J EM Stockfeld	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3		0672575K EE Ziegelau	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP+	0672886Y EM Ariane-lcare	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP+	0670384D EE Guynemer 2	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP+	0672422U EE Ziegelwasser	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP	0670404A EE Stockfeld	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP+	0670383C EE Guynemer 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP	0670295G EM Reuss	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP	0670397T EE Reuss 2	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP	0670396S EE Reuss 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 3	REP	0670392M EE Neuhof	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4	REP+	0670281S EM Gliesberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4	REP+	0671971D EM Martin Schongauer	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4	REP+	0670280R EM Léonard de Vinci	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4	REP+	0670282T EM Gutenberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4		0672036Z EE Erckmann Chatrian	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4		0672103X EE les Tilleuls	Eckbolsheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4	REP+	0672286W EE Gutenberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4	REP+	0670425Y EE Gliesberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4	REP+	0671775R EE Martin Schongauer	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 4	REP+	0672532N EE Léonard de Vinci	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0671889P EM Catherine	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0672113H EE Brigitte	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0672155D EM Karine 2	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0671970C EM Karine 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0671888N EM Eléonore B	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0672109D EM Brigitte	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP	0672589A EM Charles Wurtz	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP	0671886L EM Marguerite Perey	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5		0672647N EE Gustave Doré	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5		0670419S EE Camille Hirtz	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0671939U EM Jacqueline	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0671887M EE Catherine	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0672009V EE Karine	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0672549G EE Jacqueline	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP+	0672665H EE Eléonore	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP	0671578B EM Paul Langevin	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP	0671579C EE Paul Langevin	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP	0672596H EE Ch. Wurtz	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 5	REP	0671885K EE Marguerite Perey	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6	REP	0670315D EM les Prunelliers	Bischheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6	REP	0670331W EM Kléber	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6	REP	0672022J EM Lauchacker	Bischheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6		0672455E EE Bouchesèche	Hoenheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6		0672777E EE République	Bischheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6		0670976X EE Exen Schweitzer	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6	REP	0671884J EE Normandie Paul Bert	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6	REP	0671558E EM Victor Hugo	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6	REP	0672357Y EE Leclerc	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6	REP	0672847F EE les Prunelliers	Bischheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 6	REP	0671012L EE J. Mermoz	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 7	REP	0670332X EM Luhberg	Bischwiller
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 7	REP	067210 W EM Centre	Bischwiller
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 7		0672666J Ets Ch. Perrault L. Cazaux	Soufflenheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 7		0672801F EE J. Gachot	Drusenheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 7		0670913D EE Erlenberg	Bischwiller
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 8		0672473Z EE P. Pflimlin	Vendenheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 8		0672956Z EE Dannenberger	Souffelweyersheim
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 9		0672361C EE Ste Madeleine	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 9		0670413K EE Louvois	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 9	REP	0671335M EM Hohberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 9	REP	0670283U EM Camille Clauss	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 11		0670398U EE Rhin	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 11		0670388H EE Musau	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Strasbourg 11		0671723J EE A. Legrand	Strasbourg
		NON PROFILÉ	DIRECTION	Vosges du Nord		0671065U EE	Ingwiller

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Lezay	Strasbourg 1	REP+	0672645L EE Canardière	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Lezay	Strasbourg 1	REP+	0672645L EE Canardière	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Lezay	Strasbourg 1	REP+	0672627S EE Fischart	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Lezay	Strasbourg 1	REP+	0672627S EE Fischart	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Lezay	Strasbourg 1	REP+	0672627S EE Fischart	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Lezay	Strasbourg 1	REP+	0672360B EE Meinau	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Rouget de Lisle	Strasbourg 2	REP	0672903S EE Schwilgué	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Rouget de Lisle	Strasbourg 2	REP	0672903S EE Schwilgué	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Solignac	Strasbourg 3	REP+	0670383C EE Guynemer 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Solignac	Strasbourg 3	REP+	0670384D EE Guynemer 2	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Solignac	Strasbourg 3	REP+	0672422U EE Ziegelwasser	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Solignac	Strasbourg 3	REP+	0672423V EM Ziegelwasser	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Solignac	Strasbourg 3	REP+	0672886Y EM Ariane-Icare	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Stockfeld	Strasbourg 3	REP	0670396S EE Reuss 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Stockfeld	Strasbourg 3	REP	0670396S EE Reuss 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Stockfeld	Strasbourg 3	REP	0670396S EE Reuss 1	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Stockfeld	Strasbourg 3	REP	0670397T EE Reuss 2	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Stockfeld	Strasbourg 3	REP	0670404A EE Stockfeld	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Hans Arp	Strasbourg 4	REP+	0670425Y EE Gliesberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Hans Arp	Strasbourg 4	REP+	0671775R EE Martin Schongauer	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Hans Arp	Strasbourg 4	REP+	0672532N EE Léonard de Vinci	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Hans Arp	Strasbourg 4	REP+	0670280R EM Léonard de Vinci	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Truffaut	Strasbourg 5	REP+	0672009V EE Karine	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Truffaut	Strasbourg 5	REP+	0672009V EE Karine	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Erasme	Strasbourg 5	REP+	0672665H EE Eleonore	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Erasme	Strasbourg 5	REP+	0672665H EE Eleonore	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Sophie Germain	Strasbourg 5	REP	0672596H EE Ch Wurtz	Strasbourg

PAP	PEP	NON PROFILÉ	INTITULE DU POSTE	CIRCONSCRIPT°	REP OU REP+	ECOLES	COMMUNE
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Sophie Germain	Strasbourg 5	REP	0672596H EE Ch Wurtz	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Sophie Germain	Strasbourg 5	REP	0671885K EE Marguerite Perey	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Truffaut	Strasbourg 5	REP+	0671887M EE Catherine	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Truffaut	Strasbourg 5	REP+	0672009V EE Karine	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Erasme	Strasbourg 5	REP+	0672665H EE Eleonore	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Truffaut	Strasbourg 5	REP+	0672549G EE Jacqueline	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Erasme	Strasbourg 5	REP+	0672665H EE Eleonore	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Sophie Germain	Strasbourg 5	REP+	0671579C EE Paul Langevin	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Sophie Germain	Strasbourg 5	REP	0672596H EE Ch Wurtz	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Lamartine	Strasbourg 6	REP	0672847F EE les Prunelliers	Bischheim
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Leclerc	Strasbourg 6	REP	0671012L EE Jean Mermoz	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Leclerc	Strasbourg 6	REP	0672357Y EE Leclerc	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Leclerc	Strasbourg 6	REP	0671558E EM Victor Hugo	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Lamartine	Strasbourg 6	REP	0672847F EE les Prunelliers	Schiltigheim
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Maurois	Strasbourg 7	REP	0672508M EE Menuisiers	Bischwiller
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Twinger	Strasbourg 9	REP	0672758J EE Hohberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Twinger	Strasbourg 9	REP	0672547E EE G. Stoskopf	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option E - Secteur collège Twinger	Strasbourg 9	REP	0672743T EE des Romains	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Twinger	Strasbourg 9	REP	0672758J EE Hohberg	Strasbourg
		NON PROFILÉ	POSTE RESEAU ECLAIR - Option G - Secteur collège Twinger	Strasbourg 9	REP	0672758J EE Hohberg	Strasbourg